

INTERNATIONAL NETWORK  
OF BASIN ORGANIZATIONS

RESEAU INTERNATIONAL  
DES ORGANISMES DE BASSIN

RED INTERNACIONAL  
DE ORGANISMOS DE CUENCA

4<sup>e</sup> TRIMESTRE 2001 N° 10

# La lettre du réseau

## 2002 ANNÉE STRATÉGIQUE

Dans le cadre de ses nouveaux statuts adoptés par l'Assemblée Générale de Zakopane (Pologne) en octobre 2000, le Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB) a mis à profit l'année 2001 pour se doter des moyens utiles à la promotion à travers le monde des principes, organisations et méthodes "d'une gestion intégrée des ressources en eau par Bassin" (GIRE), en étroite collaboration avec le "Global Water Partnership" (GWP) :

- d'une part, avec la création et le renforcement de ses Réseaux Régionaux : RELOB (REseau des Organismes de Bassin Latino-américains) bien sûr, mais aussi le "CEENBO" (Réseau des Organismes de Bassin d'Europe Centrale et Orientale), dont la première Assemblée Générale se tiendra à SINAÏA (Roumanie) les 1<sup>er</sup> et 2 février prochains ; d'autres projets sont à l'étude pour l'Afrique et la Méditerranée,

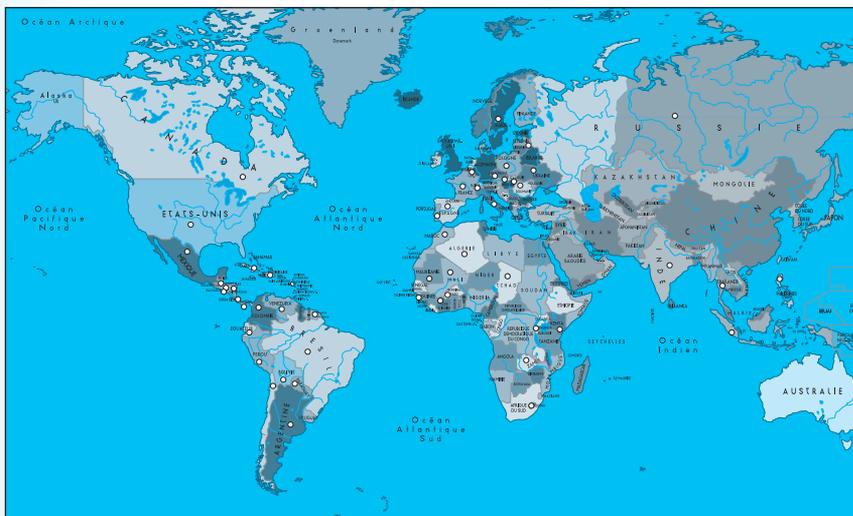
- d'autre part, avec le lancement opérationnel du PROGRAMME ASSOCIÉ "Créer et renforcer les Organismes de Bassin dans le Monde" élaboré conjointement avec le GWP et pour lequel un appel à projet est lancé auprès de toutes les institutions intéressées.

Un bilan des premières réalisations concrètes sera dressé lors de la prochaine Assemblée Générale du RIOB, qui se tiendra du 28 au 30 mai 2002 à

Québec (Province de Québec - Canada).

D'ici là, nous aurons déjà commencé à nous préparer pour une participation dynamique du RIOB au 3<sup>ème</sup> Forum Mondial de l'Eau de Kyoto au Japon en mars 2003, où il nous paraît essentiel de promouvoir nos concepts de Gestion Globale et Participative de l'Eau dans son cadre naturel du Bassin Versant, en y valorisant les réussites indéniables d'une telle approche.

Mobilisons-nous sur Internet  
<http://www.oieau.org/riob>



Le RIOB : 134 Organismes membres et observateurs permanents dans 51 pays

## LES OBJECTIFS DU RÉSEAU

Le Réseau International des Organismes de Bassin a pour objectifs :

- de développer des relations permanentes entre les organismes intéressés par une gestion globale des ressources en eau par grands bassins hydrographiques et favoriser entre eux des échanges d'expériences et d'expertises,
- de promouvoir dans les programmes de coopération les principes et moyens d'une gestion rationnelle de l'eau pour un développement durable,
- de faciliter l'élaboration d'outils de gestion institutionnelle et financière, de programmation, d'organisation des banques de données, de modèles adaptés aux besoins,
- de soutenir des programmes d'information et de formation des élus locaux, des représentants des usagers et des différents acteurs de la gestion de l'eau ainsi que des dirigeants et des personnels des organisations de bassin membres,
- d'encourager l'éducation des populations et notamment des jeunes,
- d'évaluer les actions engagées et d'en diffuser les résultats.

## DÉCLARATION D'ADHÉSION

Assurer la qualité de la vie sur notre planète et le développement socio-économique durable de nos sociétés, exige aujourd'hui une gestion rationnelle et équilibrée des ressources en eau.

Les questions soulevées par cette problématique sont complexes.

Les réponses doivent permettre à la fois :

- de lutter contre les catastrophes naturelles et les risques d'érosion, d'inondation ou de sécheresse, en prenant en compte la gestion de l'eau et de l'espace,
- de satisfaire de façon fiable les besoins des populations urbaines et rurales en eau potable de qualité, afin d'améliorer l'hygiène et la santé, et de prévenir les grandes épidémies,

- d'assurer la suffisance agro-alimentaire par l'assainissement des terres agricoles et l'irrigation appropriée,

- de développer de manière harmonieuse l'industrie, la production énergétique, la pratique des loisirs et, dans certains secteurs, du tourisme et les transports par voie d'eau,

- de prévenir et de combattre les pollutions de toutes origines et de toutes natures, afin de préserver les écosystèmes aquatiques, notamment en vue de protéger la faune et optimiser la production piscicole pour l'alimentation, de satisfaire les besoins des différents usages et de façon plus générale préserver la biodiversité des milieux aquatiques.

Tous ces problèmes ne peuvent plus être abordés de façon sectorielle ou localisée, ni séparément les uns des autres. La recherche de solutions doit, au contraire, associer les Autorités nationales et les Pouvoirs locaux avec les utilisateurs, dans une approche, intégrée et respectueuse du milieu naturel, organisée à l'échelle des unités hydrographiques et visant une utilisation durable des ressources en eau.

Il est recommandé que les accords et stratégies, les programmes, les financements et les contrôles soient conçus au niveau des bassins versants et que pour les grands fleuves, lacs ou mers partagés les coopérations soient confortées entre Pays riverains.

## LES MEMBRES DU RÉSEAU

Peuvent être membres du RIOB :

- les "Organismes de Bassin", c'est-à-dire les organismes chargés par les pouvoirs publics compétents de la gestion globale des ressources en eau par bassins hydrographiques importants, nationaux ou fédéraux, ou le cas échéant, transfrontaliers, ainsi que les structures de coopération qu'ils ont pu développer entre eux.

Ces organismes doivent, dans le cadre des législations nationales ou fédérales ou des accords internationaux en vigueur, avoir une mission publique, une personnalité juridique et un budget propre.

- les Administrations Gouvernementales chargées de l'eau dans chacun des pays et appliquant, ou ayant déclaré vouloir appliquer, une gestion globale et durable des ressources en eau :

- organisée par bassins hydrographiques,
- associant les administrations, les Pouvoirs locaux, ainsi que les usagers des différents secteurs,
- disposant de ressources budgétaires spécifiques obtenues par l'application du principe "utilisateurs-pollueurs-payeurs".

- les Organisations de Coopération bi ou multilatérale soutenant des actions de gestion globale et durable des ressources en eau au niveau des bassins hydrographiques.

Les membres acquièrent cette qualité dès lors qu'ils ont fait acte de candidature au Réseau en signant la DÉCLARATION D'ADHÉSION et qu'ils sont à jour de leur cotisation.

## LES RÉSEAUX RÉGIONAUX

Au sein d'une même région géographique, les organismes-membres du RIOB, qui le désirent, peuvent constituer entre eux des "Réseaux Régionaux" dans le but de :

- renforcer les liens entre les organismes-membres de pays voisins,
- développer dans la région les activités collectives du RIOB,
- organiser des activités communes d'intérêt régional.

Le Réseau Régional est composé, par adhésion volontaire, des organismes-membres et observateurs du RIOB établis dans la région.

Les projets de constitution et de statuts d'un Réseau Régional sont soumis par le Bureau de Liaison à l'Assemblée Générale du RIOB, ainsi que leurs modifications ultérieures.

Les actions engagées par les Réseaux Régionaux sont :

- conformes à l'objet et aux statuts du RIOB,
- cohérentes avec son programme général,
- engagées dans un esprit de partenariat avec les membres du RIOB des autres régions géographiques.

Le RIOB soutient, dans la mesure de ses moyens et en fonction de leurs besoins, les Réseaux Régionaux.

Il favorise les échanges d'informations et d'expériences entre ses Réseaux Régionaux.

En Amérique Latine, le Réseau Latino-américain des Organismes de Bassin (RELOB) a été créé, lors de son Assemblée de Bogota (Colombie), dès 1997. En Europe Centrale et Orientale, un Réseau Régional des Organismes de Bassin (CEENBO) est en cours de création suite à l'Assemblée Constitutive de Varsovie (Pologne) en juin 2001.

# STATUTS ET ORGANISATION

Le Réseau repose sur la volonté de travail en commun de ses membres.

Il est doté d'une personnalité juridique propre sans but lucratif.

Il est régi par ses nouveaux statuts approuvés lors de son Assemblée Générale de Zakopane (Pologne) - octobre 2000.

## L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

### Composition

L'Assemblée Générale comprend l'ensemble des membres du RIOB.

Elle est présidée par le Président du RIOB.

Elle tient au moins une réunion tous les 2 ans, autant que possible dans une région géographique différente.

L'Assemblée Générale approuve, sur proposition du Bureau de liaison :

- ❖ l'admission de nouveaux membres et des nouveaux observateurs permanents,
- ❖ les orientations des activités du RIOB,
- ❖ les projets communs, et, si nécessaire, désigne le ou les organismes-membres chargés de leur mise en œuvre,
- ❖ les comptes de l'association arrêtés par le Bureau de liaison.

Elle assure la promotion du RIOB auprès des autorités nationales des pays et des organisations de coopération bi et multilatérales concernées.

Elle fixe le montant de la cotisation annuelle sur proposition du Bureau de liaison.

Elle élit, parmi ses membres, les membres du Bureau de liaison et le Président.

En outre, l'Assemblée Générale approuve, sur proposition du Bureau :

- ▲ les statuts du Réseau, ainsi que leurs modifications,
- ▲ le texte de la "Déclaration d'adhésion", ainsi que ses modifications,
- ▲ la constitution des Réseaux régionaux, leurs statuts, ainsi que leurs modifications.

### Décisions

Les décisions de l'Assemblée Générale sont prises par consensus entre les membres présents. A défaut d'accord consensuel et en dernier recours, le Président fait procéder à un vote.

Les observateurs permanents sont invités à assister aux Assemblées Générales ordinaires. Ils ne votent pas et ne peuvent pas être élus au Bureau.

Des personnalités qualifiées ou des organismes intéressés peuvent également être invités par le ou les membres-hôtes, dans les mêmes conditions que les observateurs permanents.

## LE PRÉSIDENT DU RÉSEAU

Le Président est élu par l'Assemblée Générale. Il représente le RIOB, s'assure de l'exécution des délibérations de l'Assemblée Générale en s'appuyant sur le Bureau et le Secrétariat Technique Permanent, dont il organise le travail, et veille à la prise en compte des décisions du Bureau.

## LE BUREAU DE LIAISON

### Composition

Le RIOB est dirigé par son "Bureau de liaison" qui comprend :

- le Président du Réseau en exercice,
- les deux Présidents précédents,
- ainsi que 15 membres titulaires ou suppléants choisis parmi les organismes membres du RIOB selon leur origine géographique (Afrique, Amérique, Asie, Europe).

Sa composition peut être revue à chaque Assemblée Générale, en fonction des adhérents

à venir pour chaque région géographique.

Le Président et le Secrétaire de chaque Réseau Régional participent de droit aux réunions du Bureau de Liaison, ainsi que le Secrétaire Technique Permanent.

Les membres du Bureau sont élus lors de chaque Assemblée Générale.

### Rôle et Fonctionnement

Le Bureau :

- est présidé par le Président du RIOB,

➤ tient au moins 2 réunions entre deux Assemblées Générales,

➤ prépare les réunions des Assemblées Générales et donne son accord sur leurs ordres du jour,

➤ exécute les décisions des Assemblées Générales,

➤ coordonne les projets communs,

➤ propose à l'Assemblée Générale l'acceptation des nouveaux membres du RIOB et des nouveaux observateurs permanents,

➤ arrête les comptes de l'Association et propose à l'Assemblée Générale leur approbation,

➤ examine le projet de rapport d'activité de l'Association et propose à l'Assemblée Générale son approbation,

➤ définit la politique de communication du RIOB et ses supports, la soumet à l'Assemblée Générale pour approbation, et veille à sa mise en œuvre par le Secrétariat Technique Permanent.

## LE SECRÉTARIAT DU RÉSEAU

### Le Secrétariat Technique Permanent

Il est désigné par l'Assemblée Générale sur proposition du Bureau de Liaison, pour une période de quatre ans.

Il est chargé sous l'autorité du Président :

- de la préparation des dossiers des réunions du Bureau de Liaison ainsi que des dossiers des réunions des Assemblées Générales, notamment des

ordres du jour, des projets de budget et des projets de délibérations,

- de la rédaction des comptes rendus des réunions statutaires,

- de l'animation du RIOB et du suivi de la réalisation des projets communs en liaison étroite, le cas échéant, avec les membres désignés à cet effet par le Bureau ou l'Assemblée Générale,

- de mettre en œuvre la politique de communication du Réseau.

Le responsable du Secrétariat Technique Permanent participe aux réunions de l'Assemblée Générale et du Bureau de Liaison.

**Contact :**  
[stp-riob@oieau.fr](mailto:stp-riob@oieau.fr)  
[www.oieau.org/riob](http://www.oieau.org/riob)

## LES OBSERVATEURS PERMANENTS

Les autres organismes publics intéressés par le RIOB peuvent demander à participer à ses activités en qualité d'observateurs permanents, sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale, sur proposition du Bureau de Liaison.

Ils peuvent assister à l'Assemblée Générale sans voix délibérative.

# Pour soutenir la création et le développement d'organismes de bassin : LE PROGRAMME ASSOCIÉ RIOB / " GWP "

## QUATRE PRINCIPAUX RÉSULTATS SONT ATTENDUS

### ➔ Résultat 1

La mobilisation au sein des Organismes de Bassin de leurs capacités d'expertise professionnelle.

#### But poursuivi

Faciliter la création et le développement de nouveaux Organismes de Bassin et leur choix de gestion.

Aider, à la demande, au déroulement de ce long processus de discussion, réflexion, concertation et de prise de décision, engagé soit au niveau des bassins hydrographiques, soit au niveau national ou régional.

Ces équipes pourront être élargies aux experts d'organisations internationales.

#### Services proposés

- Soutien à la conduite de réformes institutionnelles,
- Lancement de projets pilotes,
- Appui à plusieurs pays par-

tageant le bassin d'un fleuve transfrontalier,

- Conception de réseaux de surveillance et de bases de données,
- Formation des personnels des Organismes de Bassin,
- Mise en place des équipes spécialisées au sein des nouveaux Organismes de Bassin,
- Introduction d'une relation partenariale et installation de mécanismes institutionnels susceptibles de favoriser une participation équitable des citoyens à la prise de décision et aux actions des Organismes de Bassin.

### ➔ Résultat 2

La synthèse des connaissances et des savoir-faire disponibles.

#### But poursuivi

Rassembler les expériences et les analyser afin de générer des

idées et des recommandations et de promouvoir des modèles pratiques, capables de rendre effectif le recours à la gestion intégrée par bassins versants et faciliter le lancement de projets pilotes et la mise en œuvre des réformes institutionnelles dans les pays intéressés.

#### Services proposés

- Mesure des performances des différents systèmes,
- Contribution à l'amélioration des connaissances et du savoir-faire sur les Organismes de Bassins et la GIRE,
- Mise à disposition d'ensembles d'indicateurs de performance communs, facilement disponibles et mesurables, notamment sous forme de typologies,
- Formation aux bonnes pratiques.

### ➔ Résultat 3

Des jumelages entre les Organismes de Bassin existants et ceux en cours de création.

#### But poursuivi

Permettre une coopération directe pour stimuler et soutenir la gestion de l'eau par bassin versant.

#### Services proposés

- Echanges directs d'expériences entre organismes de bassin jumelés,
- Animation régionale et internationale,
- Accueil réciproque des décideurs et de techniciens

### ➔ Résultat 4

 aqu@doc INTER : La mise en réseau des systèmes de documentation sur l'eau (voir page 7)

## MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

Le Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB) et le "Global Water Partnership" (GWP) ont élaboré un "PROGRAMME ASSOCIÉ" (AP) pour la création et le développement d'Organismes de Bassin.

Ce "PROGRAMME ASSOCIÉ" doit contribuer à l'objectif de "Gestion intégrée des ressources en eau", dont le "GWP" assure la promotion dans toutes les régions du monde en s'appuyant notamment sur le réseau de ses "Comités Régionaux d'Appui Technique" (RTAC).

Le "PROGRAMME ASSOCIÉ", au niveau global, est piloté par le Comité de coordination.

Par grandes régions, il est convenu d'un pilotage spécifique, assuré conjointement, en particulier, par le Réseau Latino Américain des Organismes de Bassin (RELOB) ou le Réseau des Organismes de Bassin d'Europe Centrale et Orientale (CEENBO) et les "RTAC" correspondants du "GWP".

Sur le plan technique, un appui sera fourni par les Secrétariats Techniques Permanents du RIOB à Paris, du RELOB au Mexique (pour l'Amérique Latine) et du "CEENBO" en Roumanie ainsi que par le Secrétariat du "GWP" à Stockholm.

Le Réseau Brésilien des Organismes de Bassin (REBOB) jouera un rôle particulier d'animation et d'appui aux membres brésiliens.

Il importe aujourd'hui que tous les Organismes intéressés par la gestion intégrée des ressources en eau par Bassin se mobilisent pour proposer leurs projets lorsqu'ils correspondent aux quatre objectifs du "PROGRAMME ASSOCIÉ".

L'objectif est de pouvoir examiner les propositions lors du prochain Bureau de Liaison du RIOB, qui se tiendra fin Février 2002 à Séville (Espagne), afin de pouvoir présenter un programme opérationnel à l'approbation de l'Assemblée Générale du RIOB des 28-30 mai 2002 à Québec (Province de Québec - Canada).

Il est bien préciser :

- que le "PROGRAMME ASSOCIÉ" ne dispose pas en tant que tel de crédits, mais que l'inscription de vos projets à ce programme doit permettre de faciliter les demandes de financements éventuels auprès des organisations de coopération bi et multilatérales intéressées,
- que le "PROGRAMME ASSOCIÉ" est sélectif en ce

sens qu'il ne vise pas à traiter de tous les multiples aspects de la gestion des ressources en eau, mais seulement de l'organisation des bassins et en se limitant aux seuls projets qui relèvent de ses quatre objectifs rappelés ci-dessus.

Il peut donc y avoir beaucoup d'autres façons d'aborder efficacement la gestion de l'eau, mais les projets correspondants relèveraient alors, le cas échéant, d'autres programmes de coopération, éventuellement aussi soutenus d'ailleurs par le "GWP".

En particulier, les projets de recherche sur les bassins ou d'éducation populaire à l'environnement ne seront éligibles que s'ils entrent dans des projets ou programmes d'actions plus globaux, dont ils ne seraient qu'une des composantes.

Le "PROGRAMME ASSOCIÉ" est également très ouvert et, même s'il s'adresse en premier lieu aux organismes-membres ou observateurs du RIOB, du RELOB ou du "CEENBO", tout autre organisation peut présenter des projets, dès lors qu'ils correspondent à nos quatre objectifs ... en souhaitant bien sûr qu'elle envisage d'adhérer à nos réseaux dans le cadre très libéral défini par nos nouveaux statuts.

Bien entendu, il n'y a pas de modèles types de projets à promouvoir, mais, au contraire, le "PROGRAMME ASSOCIÉ" vise à valoriser toutes les initiatives adaptées à la grande diversité des situations locales, nationales ou régionales, observées très concrètement sur le terrain.

Il peut aussi n'être possible, dans un premier temps, que d'identifier les organismes potentiellement porteurs de projets et de définir uniquement les axes de leurs futurs programmes d'actions : il faut garder en mémoire que le "PROGRAMME ASSOCIÉ" est a priori triennal et que les actions concrètes pourront être précisées progressivement.

Il est recommandé que les projets ou programmes d'actions ne soient pas trop ponctuels, mais qu'au contraire, ils aient une forte visibilité et se situent dans une perspective pluriannuelle, tout en concourant à une forte intégration régionale pour laquelle ils pourraient jouer un rôle exemplaire et de mobilisation.

## LA ANIMATION ET LA GESTION DU PROGRAMME

L'objectif du "PROGRAMME ASSOCIÉ" est de soutenir toutes initiatives en faveur de l'organisation de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau au niveau des bassins versants des fleuves, des lacs ou des aquifères nationaux ou partagés, en valorisant les nombreuses expériences qui permettent de concilier croissance économique, justice sociale, protection de l'environnement et des ressources en eau et participation de la Société Civile.



Le Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB) assure l'animation et la gestion globale du "PROGRAMME ASSOCIÉ". Son pilotage est confié à :

→ un Comité de Coordination composé des membres du Bureau de Liaison du RIOB, élargi aux représentants du "GWP" (notamment aux présidents des "Regional Technical Advisory Councils - RTAC" intéressés) et à ceux des Institutions de coopération bi ou



multilatérales finançant tout ou partie des actions, ainsi qu'à ceux des grandes organisations internationales soutenant des initiatives dans le domaine de la Gestion Intégrée des Ressources en Eaux par Bassin Hydrographique ;

→ une Unité Technique réunit autour des Secrétariats Techniques Permanents du RIOB, du RELOB et du "CEENBO", des spécialistes issus des "RTAC" du "GWP", ainsi que des

spécialistes de différents pays ou organisations qui seront intéressés pour soutenir le "PROGRAMME ASSOCIÉ".

Toutes les initiatives du "GWP" s'appuient sur une interaction étroite au sein de ses "TAC" régionaux et les futurs Partenariats Régionaux sur l'Eau, afin d'assurer une forte adéquation entre les services fournis par les Programmes Associés et les besoins réels sur le terrain. Le "PROGRAMME ASSOCIÉ" s'appuiera sur une forte concertation.

Toutes les informations complémentaires sont sur le site Internet du RIOB à l'adresse : <http://www.oieau.org/riob>

### PROCHAINS RENDEZ-VOUS DU RIOB

JAN - FEV 2002 31 - 2	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSTITUTIVE DU "CEENBO" Sinaïa (Roumanie) Contact : APELE ROMANE S.A. E-mail : danielar@ape.rowater.ro
FEVRIER 2002 25 - 26	BUREAU DE LIAISON RIOB Séville (Espagne) Contact : José María SANTAFE MARTINEZ E-mail : jose.santafe@sgph.mma.es / jsantafe@mma.sdgph.es
MAI 2002 28 - 30	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE RIOB Québec, Province de Québec (Canada) Contact : Françoise MOUGEAT Ministère de l'Environnement E-mail : riob-quebec@menv.gouv.qc.ca
AOÛT 2002 12 - 16	GLOBAL WATER PARTNERSHIP - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE Stockholm (Suède) Contact : Mr Khalid MOHTADULLAH E-mail : khalid.mohtadullah@sida.se
SEPTEMBRE 2002 5 - 7	ANNÉE INTERNATIONALE DES MONTAGNES Conférence Internationale sur la gestion des hauts bassins Megève (France) Contact : Mr Pierre LACHENAL E-mail : sea74@echoalp.com Christiane RUNEL E-mail : stp.riob@oieau.fr
NOVEMBRE 2002 4 - 8	CONFÉRENCE INTERNATIONALE "Gestion de l'eau par bassin versant" Madrid (Espagne) Contact : Jésus Miguel DE LA FUENTE GONZALEZ E-mail : jmfuente@ciccp.es
JANVIER 2003 sous réserve de confirmation	BUREAU DE LIAISON RIOB La Martinique (France) Contact : Mme Madeleine JOUY DE GRANDMAISON E-mail : martinique.environnement.gouv@wanadoo.fr marie-france.bertome@diren-martinique.fr
MARS 2003 16 - 23	FORUM MONDIAL DE L'EAU Kyoto (Japon) Contact : Hideaki ODA E-mail : oda@water-forum3.com / office@water-forum3.com

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU RIOB 2002 - QUÉBEC - 28 / 30 MAI 2002

Le Bureau de Liaison du RIOB, réuni le 4 Septembre dernier à Foz do Iguacu (Brésil), a adopté le programme provisoire de la prochaine Assemblée Générale du Réseau, qui se tiendra, à l'invitation des Autorités Québécoises du 28 au 30 Mai 2002 à Québec - Province de Québec (Canada).

Le Bureau de Liaison a également retenu les trois sujets qui feront l'objet d'Ateliers Thématiques durant l'Assemblée, il s'agit :

- des relations entre les Organismes de Bassin et les administrations, aux différents niveaux territoriaux (international, national, fédéral, estatal, provin-

- cial, régional, municipal, ...),
- de la prévention et de la gestion des risques naturels (inondation, sécheresse, érosion) et des pollutions accidentelles,
- de la gestion et de la protection des eaux souterraines et des zones humides des bassins.

Bien entendu, l'Assemblée Générale de Québec sera aussi l'occasion de dresser un premier bilan du lancement du "PROGRAMME ASSOCIÉ : pour soutenir la création et le développement d'Organismes de Bassin", élaboré avec le "Global Water Partnership", pour lequel le Bureau a souhaité une forte mobilisation de tous les membres du RIOB

et de ses Réseaux Régionaux, notamment le Réseau Latino-Américain des Organismes de Bassin (RELOB) et le Réseau Régional des Organismes de Bassin d'Europe Centrale et Orientale (CEENBO).

Pour la bonne organisation de l'Assemblée Générale, il faut retourner au plus vite la **fiche de pré-inscription**, et indiquer si vous avez l'intention de présenter une communication dans l'un des trois Ateliers Thématiques.

Ces communications devront être courtes (au maximum de 10 minutes). Leurs textes écrits devront être adressés **avant le 28 Février 2002** au Secrétariat Technique Permanent uniquement par E-mail

(stp-riob@oieau.fr) ou par disquette informatique, accompagnés de vos projections sur Powerpoint.

**Seules les communications reçues avant cette date pourront être présentées à l'Assemblée Générale.**

Elles seront toutes diffusées sur le site Internet du RIOB : [www.oieau.org/riob](http://www.oieau.org/riob) et viendront alimenter les discussions sur le "Virtual Water Forum" : [www.worldwaterforum.org](http://www.worldwaterforum.org) préparant le III<sup>ème</sup> Forum Mondial sur l'Eau de Kyoto en Mars 2003, auquel le RIOB s'est associé.

*Retournez la fiche de confirmation au Ministère Québécois de l'Environnement (Madame Francoise MOUGEAT) dans les plus brefs délais possibles.*

## PROGRAMME PRÉLIMINAIRE

### LUNDI 27 Mai 2002

- Après midi et soirée : Arrivée des participants à l'aéroport de la Ville de Québec  
Transfert à l'hôtel
- 18h00 – 20h00 : Réunion du Bureau de Liaison
- 20h00 : Buffet de bienvenue

### MARDI 28 Mai 2002 1<sup>ère</sup> JOURNÉE

- 8h30 : Cérémonie d'ouverture
- Accueil officiel par les Autorités Québécoises
- Discours du Ministre de l'Environnement du Québec
- Transfert de la présidence du RIOB de T. WALCZYKIEWICZ à JM. LATULIPPE
- Présentation de la politique de l'eau au Québec par Mr JM. LATULIPPE
- Table ronde : actualités de la politique de l'eau dans les pays organisateurs des précédentes Assemblées Générales (Brésil, Espagne, France, Mexique, Pologne).
- 10h30 : PAUSE
- 11h00 : Assemblée Générale Ordinaire (1<sup>ère</sup> session)
  - Bilan d'activités 2000-2002
  - Comptes 2001 et budget prévisionnel 2002
  - Candidatures pour le nouveau Bureau de Liaison
  - Candidatures des Pays pour l'organisation de la prochaine Assemblée Générale en 2004
  - Calendrier des réunions du Bureau de Liaison en 2002 et 2003 (dont 1 durant le "3<sup>ème</sup> WWF" au Japon - Mars 2003)

- Coordination avec les réunions des "RTAC de GWP", du RELOB et du "CEENBO".
- Conférences internationales à venir : Megève - France : Septembre 2002 et Madrid - Espagne : Novembre 2002
- Modalités de participation du RIOB au "III<sup>ème</sup> World Water Forum" - 16-23 Mai 2003 - JAPON et au virtual water forum (call for water voice messenger)
- Eventuelle participation à la Conférence des Nations-Unies de Johannesburg Août 2002
- 12h30 : PAUSE DÉJEUNER (Buffet)
- 14h00 : 1<sup>er</sup> Atelier thématique : "Les relations entre les Organismes de Bassin et les Administrations" Président : T. WALCZYKIEWICZ (Pologne)
- 16h00 : PAUSE
- 16h15 : II<sup>ème</sup> Atelier thématique : "La prévention et la gestion des risques naturels et des pollutions accidentelles" Président : R. GARRIDO (Brésil)
- 18h15 : FIN DES TRAVAUX
- 18h30 : Réunion du Bureau de Liaison (Suite)
- 20h00 : DÎNER OFFICIEL

### MERCREDI 29 Mai 2002 2<sup>ème</sup> JOURNÉE

- 8h30 : Réunion des Réseaux Régionaux RELOB - "CEENBO" - PROJETS AFRIQUE / ASIE / MÉDITERRANÉE
- 10h30 : PAUSE
- 10h45 : Assemblée Générale Ordinaire (2<sup>ème</sup> session) Programme Associé RIOB/GWP
  - Bilan d'activités 2000-2002
  - Renforcement des réseaux régionaux
  - Actions prioritaires d'animation
  - Appel aux initiatives locales Foire aux projets
  - Modalités financières Démarches à poursuivre
- 12h00 : PAUSE DÉJEUNER (Buffet rapide)
- 13h00 : Départ pour la visite technique
  - ❖ Croisière sur le fleuve Saint-Laurent : Québec, Groulx, etc.
  - ❖ Personnes ressources sur le bateau : comités ZIP, comité de bassin, ...
  - ❖ Vidéo sur le fleuve... (à compléter)
- 19h00 : DÎNER QUÉBÉCOIS : SOUPER CROISIÈRE (Baie de Beauport)
- 22h00 : RETOUR À L'HÔTEL

### JEUDI 30 Mai 2002 3<sup>ème</sup> JOURNÉE

- 8h30 : III<sup>ème</sup> Atelier thématique : "La gestion et la protection des eaux souterraines et des zones humides" Président : JM. ARAGONEZ BELTRAN (Espagne)
- 10h30 : PAUSE
- 10h45 : Assemblée Générale Ordinaire (3<sup>ème</sup> session)
  - ★ Élection des nouveaux membres du Bureau de Liaison
  - ★ Choix du Pays organisateur de la 6<sup>ème</sup> Assemblée Générale du RIOB en 2004
  - ★ Orientations nouvelles pour le "PROGRAMME ASSOCIÉ RIOB/GWP"
  - ★ Approbation du programme d'actions prioritaires 2002-2004
  - ★ Budget prévisionnel 2003
  - ★ Conclusions des réunions des Réseaux Régionaux : RELOB, "CEENBO", Afrique / Asie / Méditerranée
- 13h15 : PAUSE DÉJEUNER- (Buffet)
- 14h30 : Présentation des études réalisées en partenariat :
  - ▶ Fleuves partagés (Académie de l'Eau) + Étude du cas du Saint-Laurent (IJC)
  - ▶ Aménagement des "Têtes de Bassin" / Relations amont/aval (Union Européenne)
  - ▶ Typologie des Organismes de Bassin (Banque Mondiale)
- 16h30 : Premiers départs vers l'aéroport de Québec

#### Renseignements :

<http://www.oieau.org/riob>  
[stp-riob@oieau.fr](mailto:stp-riob@oieau.fr) / [riob-quebec@menv.gouv.qc.ca](mailto:riob-quebec@menv.gouv.qc.ca)  
<http://www.quebecregion.com> (tourisme)

## <http://www.aquadocinter.org>

Le projet **aqu@doc INTER** consiste à bâtir un réseau mondial de centres nationaux d'information sur l'eau offrant, grâce à un portail commun sur Internet, un accès aisé, unifié et multilingue (français, anglais, espagnol, portugais, langues des pays d'Europe centrale, ...) aux ressources documentaires, aux expériences et aux expertises de l'ensemble des pays associés, notamment ceux qui participent au Réseau International des Organismes de Bassin.

### UNE AMBITION MONDIALE

Le projet se développe progressivement avec :

- La configuration de l'Unité Centrale d'Animation,
- La conception de l'architecture du Réseau,
- La mise au point des outils techniques pour le **Portail International** et chaque **Centres Documentaires Relais Nationaux (CDRN)**,
- L'identification et l'organisation des **CDRN pilotes** :
  - ➔ **En Europe** (France, Hongrie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, ...),
  - ➔ **En Amérique Latine** (Brésil, Colombie, Mexique, ...),
  - ➔ **En Méditerranée** : Le développement pour la Méditerranée se fait en étroite concertation avec le **Système Euro-Méditerranéen d'Information dans le Domaine de l'Eau (SEMIDE)**, lancé par la Conférence Euro-Méditerranéenne de l'Eau de Marseille (Nov. 1996) et réunissant les 15 pays de l'Union Européenne et les 12 pays associés signataires des accords de Barcelone.

### UN RÉSEAU DE PARTENAIRES

Internet permet de s'affranchir des bases documentaires centralisées traditionnelles, remplacées désormais par des systèmes d'information ouverts, alimentés par des réseaux partenaires.

Ainsi, **Aqu@doc INTER** s'appuie dans chaque pays associé sur des points focaux appelés **Centres Documentaires Relais Nationaux (CDRN)**.

Ces **CDRN** rassemblent chacun les informations dans leur pays respectif, les vérifient, les organisent selon les spécifications du projet et les mettent à disposition dans un cadre organisé, qui permet leur accès non

seulement à tous les utilisateurs de leur pays, mais aussi, au niveau mondial, à travers le portail commun intégré sur Internet.

L'Unité Centrale d'Animation spécifie, en accord avec les **CDRN**, les contenus informatifs, développe et exploite le portail **Aqu@doc INTER** et assiste les **CDRN** pour leur organisation, le choix de leurs outils informatiques, la formation de leurs documentalistes, ...

Le Comité Directeur regroupe les représentants de tous les **CDRN** et décide des orientations du projet. L'Unité Centrale en assure le secrétariat.

*Aqu@doc INTER est l'un des volets du Programme Associé RIOB/GWP*

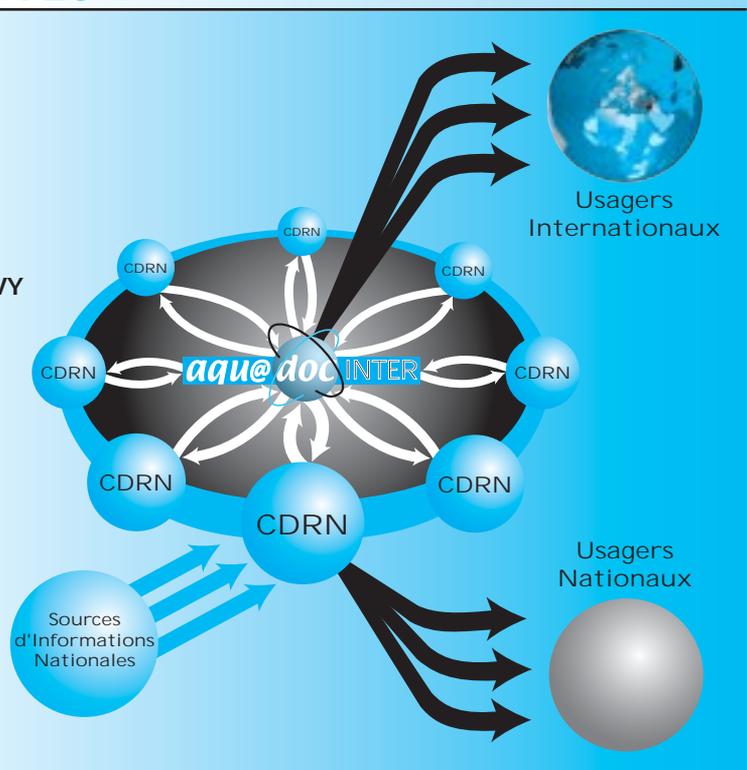
### LES PAYS PILOTES

- HONGRIE :** VITUKI
- POLOGNE :** IMGW
- ROUMANIE :** APELE ROMANE
- RÉPUBLIQUE TCHÈQUE :** MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE AGENCE POVODI-MORAVY
- FRANCE :** OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU
- BRÉSIL :** AGENCE NATIONALE DE L'EAU - ANA
- MEXIQUE :** COMMISSION NATIONALE DE L'EAU
- COLOMBIE :** CAR DE CUNDINAMARCA
- MÉDITERRANÉE :** SEMIDE

### UN SYSTÈME GLOBAL D'INFORMATION

**Aqu@doc INTER** donne accès à des informations répertoriées et sélectionnées sur la **Gestion Intégrée des Ressources en Eau** dans chaque Pays associé, portant sur :

- L'organisation institutionnelle, la législation et la réglementation,
- L'économie de l'eau (investissements, prix et coûts des services, fiscalité, principe "utilisateurs-pollueurs-payeurs", ...),
- Les technologies pour la protection et l'utilisation des ressources, l'organisation de systèmes de monitoring, ...
- Les références des administrations et organisations intervenant dans le secteur,
- Les listes d'experts, de centres d'information et de documentation, d'établissements de formation spécialisés, ...



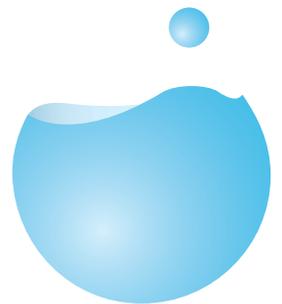
# 3<sup>ème</sup> Forum Mondial de l'Eau

## Kyoto - Japon - 16-23 mars 2003

**ANIMATION D'UNE "CONFÉRENCE ROOM" ET D'UN ATELIER  
PARTICIPATION AU "CALL FOR WATERVOICE MESSENGER"**

**"Gestion Intégrée Ressources en Eau par Bassin - Création d'Organismes de Bassin"**  
Sur le site : [www.worldwaterforum.org](http://www.worldwaterforum.org)

- **Date** : à préciser par les organisateurs japonais du 16 au 23 Mars 2003
- **Lieu** : à préciser par les organisateurs japonais.
- **Format proposé** : session de 2 heures 30 :
  - Introduction/présentation (15')
  - 8 exposés + questions/réponses de 15' chacun :
    - Afrique
    - Amérique du Nord
    - Amérique Centrale
    - Amérique du Sud
    - Asie - Pacifique
    - Europe de l'Ouest
    - Europe Centrale et Orientale
    - Méditerranée
- **Débats - recommandations- conclusions** (15')
- **Comité d'organisation** : Bureau de Liaison du RIOB
- **Bureau de la session** :
  - **Présidence** : JM. Latullipe (CN-Q)
  - **Vice Présidence** :
    - T. Walczykiewicz (P)
    - R. Garrido (B)
    - JM. Aragones (E)
    - Futur président du RIOB 2004
  - **Animation** :
    - M. Ballesterro "Catac"
    - E. Mestre (secrétariat du RELOB)
    - Secrétariat du "CEENBO" (à désigner)
    - JF. Donzier (STP-RIOB)
- **Appel à communications** :
  - sur le site Internet du RIOB :
    - [www.oieau.org/riob](http://www.oieau.org/riob)
    - [www.iowater.org/inbo](http://www.iowater.org/inbo)
    - [www.oiaqua.org/rioc](http://www.oiaqua.org/rioc)
  - sur le site Internet du 3<sup>ème</sup> WWF : [www.worldwaterforum.org](http://www.worldwaterforum.org)
  - lettre circulaire du STP/RIOB (à tous les organismes membres et observateurs)
  - toutes les communications reçues seront publiées dans la lettre du RIOB n°12 et sur le site Internet du RIOB.



### Colloque : L'eau en montagne :

Gestion intégrée des hauts bassins versants  
Megève - France - 5-6 septembre 2002

Cette manifestation présentera l'état de la problématique de "l'eau en montagne" et particulièrement la gestion des hauts bassins versants.

Elle se déroulera les 5 et 6 septembre 2002 à Megève (France).

Les ateliers et thèmes proposés sont :

- Protection de la ressource et lutte contre les risques naturels,
- Dégradation des hauts bassins, qualité de l'eau et écosystèmes,
- Problèmes spécifiques de la gestion de l'eau en stations touristiques,

- Valorisation touristique de l'eau en montagne : sports d'eau en montagne (rafting, canyoning, ...), parcours de pêche, ...,
- Eau et activité pastorale de montagne,
- Approche de la gestion intégrée des hauts bassins versants : modélisation et outils.

Cette manifestation est inscrite au programme officiel de "l'Année Internationale des Montagnes"

**Contact :**  
Pierre LACHENAL  
[sea74@echoalp.com](mailto:sea74@echoalp.com)  
Christiane RUNEL  
[stp.riob@oieau.fr](mailto:stp.riob@oieau.fr)

### Conférence Internationale sur les Organismes de Bassin

Madrid - Espagne - 4-8 novembre 2002



Le Gouvernement Espagnol organise une Conférence Internationale sur la Gestion de l'Eau par Bassin à Madrid du 4 au 8 novembre 2002. Cette conférence fera le point des expériences en cours et des besoins de réformes institutionnelles pour développer une Gestion Intégrée des Ressources en Eau.

La Conférence sera un des événements de la célébration du 75<sup>ème</sup> Anniversaire des Confédérations Hydrographiques Espagnoles.

Le programme comportera trois ateliers :

- Les institutions de bassin,
- Les plans directeurs,
- Les outils techniques de la gestion de bassin.

**Contact :**  
Jésus Miguel DE LA FUENTE  
GONZALEZ  
[jmfuente@ciccp.es](mailto:jmfuente@ciccp.es)

### "CEENBO" : Première Assemblée Générale

Sinaia - Roumanie - 1-2 février 2002

La première Assemblée Générale du Réseau des Organismes de Bassin d'Europe Centrale et Orientale - "CEENBO" - se tiendra les 1<sup>er</sup> et 2 février 2002 à Sinaia (Roumanie) à l'invitation de M. Florin STADIU, Secrétaire d'Etat aux Ressources en Eau

du Ministère Roumain de l'Environnement.

Elle sera, en particulier, l'occasion d'adopter officiellement les statuts du nouveau réseau sur la base du projet élaboré lors de la Réunion Constitutive de Varsovie en juin 2001.

L'Assemblée désignera aussi le Secrétariat Technique Permanent du Réseau Régional et examinera les modalités de mise en application en Europe Centrale et Orientale de la Directive-Cadre européenne et du "Programme Associé RIOB/GWP".

**Contact :**  
Daniela RADULESCU  
Compagnie Nationale Apele Romane  
Fax : 00 40 1 31 22 17 4  
[danielar@ape.rowater.ro](mailto:danielar@ape.rowater.ro)

# INTERNATIONAL NATIONS UNIES

## PROGRAMME MONDIAL SUR L'ÉTAT DES RESSOURCES EN EAU : "WWAP"



Le Programme mondial sur l'état des ressources en eau - "World Water Assessment Programme (WWAP)" - porté sur un effort conjoint des 23 agences des Nations Unies pour développer les instruments et les compétences nécessaires à une meilleure connaissance et à une gestion intégrée des ressources en eau douce mondiales. Ce programme a été lancé en 2000 et son secrétariat est hébergé par la Division des Sciences de l'Eau de l'UNESCO à Paris.

Le "WWAP" fait partie des nombreuses initiatives qui font suite au "Sommet de la Terre" de Rio (CNUED) en 1992. Une approche intégrée de la gestion,

le respect des bassins versants considérés comme les unités hydrologiques naturelles, des politiques conduisant au recouvrement des coûts, la participation de tous les acteurs, en sont les objectifs principaux.

La première priorité du "WWAP" est d'évaluer l'état des ressources en eau douce et des écosystèmes de la planète, dans le cadre de la mise en œuvre du Chapitre 18 de "l'Agenda 21". L'introduction du Rapport étudiera l'ensemble complexe de politiques, de lois, de programmes sociaux, d'approches économiques et de stratégies de management, utilisé dans un but de gestion durable de l'eau. Un chapitre porte sur les méthodologies, les outils de modélisation et les sources de données utilisés pour développer des indicateurs du "stress" hydrique. Enfin, un ensemble d'études de cas sera présenté sur le Bassin Seine-Normandie en France, la zone de Tokyo

(Japon), Bangkok (Thaïlande), le Sri Lanka et la Baie de San Francisco aux Etats-Unis. De nombreux autres cas sont à l'étude.

Le "WWAP" est également chargé d'évaluer les progrès réalisés dix ans après Rio, d'identifier les lacunes et d'aider les pays afin qu'ils puissent développer des compétences locales pour l'évaluation et l'amélioration de leurs propres politiques et pratiques de gestion. De nombreux gouvernements ont déjà montré leur intérêt pour ce processus et nommé des points focaux nationaux chargés de coordonner les activités.

Les résultats de cette évaluation seront présentés dans le "World Water Development Report - WWDR" qui sera publié à intervalles réguliers. Le premier rapport portera sur les acquis depuis le Sommet de la Terre de 1992 et évaluera les progrès réalisés dans les 10 domaines suivants :

satisfaction des besoins basiques, sécurité de l'alimentation, protection des écosystèmes, estimation de la valeur de l'eau, gestion des risques, partage des ressources en eau, approvisionnement en eau pour l'énergie et pour l'industrie, garantie d'une base de connaissances, gestion rationnelle de l'eau.

Il sera publié pour le III<sup>ème</sup> Forum Mondial de l'Eau de Kyoto, en mars 2003. Le site Web du "WWAP" peut être consulté à l'adresse :

[www.unesco.org/water/wwap](http://www.unesco.org/water/wwap)

Le Secrétariat Technique Permanent du RIOB, a été associé à la rédaction du chapitre sur le "Partage des ressources en eau".

**Gordon Young**  
Coordonnateur  
World Water Assessment  
Programme  
[G.Young@unesco.org](mailto:G.Young@unesco.org)

## PROGRAMME D'ACTION MONDIAL POLLUTION DES MERS PAR LES ACTIVITÉS TERRESTRES

La première réunion inter-gouvernementale d'évaluation du Programme d'Action Mondial ("Global Programme of Action - GPA") pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres s'est tenue à Montréal, Canada, du 26 au 30 novembre 2001. Tous les organismes de bassin internationaux ont été conviés à partager leur expérience et à exprimer leurs points de vue sur les actions à entreprendre au niveau national, régional et mondial. Les Organismes de Bassin nationaux ont pu y participer au travers des délégations nationales.

Le "GPA" a été adopté en novembre 1995 par 108 gouvernements et la Commission Européenne, lors d'une conférence intergouvernementale à Washington DC, USA. Le PNUE a été désigné pour en assurer le secrétariat. Le "GPA" vise les principales menaces sur la santé, la producti-

tivité et la biodiversité de l'environnement marin et côtier, qui résultent des activités humaines terrestres. Il propose une approche pluri-sectorielle, basée sur un engagement important d'agir à tous les niveaux. Les gouvernements sont principalement responsables de la mise en œuvre du "GPA" au travers des Organismes de Bassin et des programmes et conventions régionales sur les mers.

Les discussions se sont concentrées sur les moyens à utiliser pour faire face aux pollutions dans un contexte régional et sur les ressources supplémentaires, y compris au travers de partenariats public/privé et avec des partenaires multilatéraux.

La réunion a rassemblé plus de 500 participants.

**Cinq thèmes ont été abordés :**

**Session 1 : L'échange d'expériences** sur la réduction de la pollution causée par les acti-

tivités terrestres avec des exemples des meilleures pratiques. Les expériences et les communications sont consultables sur le site du GPA <http://www.gpa.unep.org/>

**Session 2 : Le Plan Stratégique d'Action du "GPA" pour les eaux usées municipales.**

**Session 3 : L'amélioration de la gestion des océans et des zones côtières.** Cette session a porté sur : (a) comment organiser des plateformes-multi-acteurs et une meilleure coordination ; (b) comment améliorer la coopération et la mise en application des conventions régionales et mondiales sur l'environnement ; (c) la coopération intra-régionale entre les organisations des NU et les autres ; (d) le rôle de la société civile et des autorités locales ; et (e) les commissions de bassin.

**Session 4 : Le programme de travail du "GPA" pour 2002-2006.**

**Session 5 : La création de partenariats et le financement du "GPA" :** renforcement d'une collaboration entre secteur public, secteur privé et ONG, et moyens de forcer les agences de financement internationales et autres acteurs à s'occuper de la détérioration de l'environnement aquatique causée par les activités terrestres.

Les engagements et les actions concrètes de mise en œuvre du "GPA" ont été résumés dans une Déclaration Ministérielle.

Tous les résultats de la réunion seront soumis au Conseil Exécutif du PNUE pour être utilisés par le Sommet Mondial sur le Développement Durable de 2002.

**Dr. Veerle Vandeweerd,**  
Coordonnateur du GPA  
Bureau de Coordination  
PNUE/GPA  
Fax : +31-70-3456648  
[v.vandeweerd@unep.nl](mailto:v.vandeweerd@unep.nl)

[www.gpa.unep.org/igr](http://www.gpa.unep.org/igr)

# BARRAGES ET DÉVELOPPEMENT

## UN NOUVEAU CADRE POUR LA PRISE DE DÉCISIONS

La Commission Internationale des Barrages a lancé le rapport "Barrages et développement: un nouveau cadre pour la prise de décisions" qui aura un impact profond sur le futur rôle de l'industrie des barrages (42 milliards de US\$) et sur la manière d'aménager et de gérer les ressources en eau et énergétiques pendant le nouveau millénaire.

La Commission Internationale des Barrages, composée de 12 Commissaires d'horizons très divers (allant du dirigeant d'un bureau d'ingénierie au contestataire anti-barrage), a reçu 947 documents et réalisé une enquête sur 125 grands barrages et une analyse détaillée de 8 d'entre eux en Inde et en Chine. Une approche thématique portant sur les problèmes environnementaux, sociaux et économiques, les alternatives aux barrages et les processus institutionnels et de gestion a été également conduite.

### Principaux résultats

En se basant sur ces informations, la Commission a conclu que :

- Les barrages ont fortement contribué au développement humain et les avantages qui en ont découlé ont été considérables,
- Les grands barrages ont cependant subi des retards dans l'exécution et des surcoûts, et souvent leurs objectifs physiques et économiques n'ont pas été atteints, tels que les services attendus concernant l'eau et l'électricité,
- Ils ont contribué à la destruction des forêts et des habitats de la faune sauvage, de la biodiversité aquatique des pêches en amont et en aval.

La Commission a conclu que les efforts faits pour réduire les impacts des grands barrages sur les écosystèmes avaient été insuffisants.

- Ils ont aussi engendré des impacts sociaux négatifs, qui reflètent un manque d'évaluation et de considération lors du déplacement et de la réimplantation des populations concernées et des populations situées à l'aval. Les programmes d'atténuation, de dédommagement et de relocalisation ont souvent été inappropriés.

### Recommandations

La Commission recommande :

- ➔ Un ensemble de valeurs clés pour les prises de décisions futures : équité, durabilité, efficacité, participation et publication,
- ➔ La prise en compte des droits et des risques, afin d'identifier tous les acteurs légitimes lors de la négociation des choix de développement et des accords.
- ➔ Sept priorités stratégiques pour l'aménagement des ressources en eau et énergétiques : gagner l'accord

du public, réaliser une analyse détaillée des options, tenir compte des barrages existants, maintenir les fleuves et les moyens d'existence des populations, reconnaître les droits et partager les bénéfices, s'assurer de la conformité et partager les fleuves pour la paix, le développement et la sécurité.

**James Workman**  
Secrétaire de la Commission  
Internationale des Barrages  
jworkman@dams.org



## AFRIQUE GUINEE - MALI

### GESTION HYDROÉCOLOGIQUE DU NIGER SUPÉRIEUR

Le projet GHENIS "Gestion Hydroécologique du Niger Supérieur" est né de la volonté de la Guinée et du Mali d'améliorer leurs connaissances sur le fonctionnement du système fluvial en vue de sa protection et de l'exploitation durable des ressources du bassin supérieur.

Cette volonté s'est concrétisée par l'étude de faisabilité d'un système de suivi hydroécologique du bassin supérieur du Niger qui s'est déroulée de juin 1995 à Octobre 1996, avec l'Assistance Technique et Financière des Pays-Bas.

La phase actuelle du projet a démarré depuis le 1er janvier 1999 pour une durée de 4 ans.

La zone d'intervention du projet couvre l'ensemble du bassin supérieur du fleuve Niger depuis la source en Guinée jusqu'à l'entrée du Delta intérieur à Ké-Macina au Mali soit une superficie de 140.000 Km<sup>2</sup> dont 100.000 Km<sup>2</sup> en Guinée et 40.000 Km<sup>2</sup> au Mali.

Un atelier de concertation des utilisateurs des Ressources du Bassin du Niger en Guinée s'est tenu à Dabola du 04 au 07 avril 2001.

Cet atelier a regroupé 60 participants représentant toutes les catégories d'utilisateurs des Ressources du Bassin (Sociétés minières et industrielles, agriculteurs, pêcheurs, chasseurs, artisans, projets publics) les ONG, les décideurs (techniques, administratifs et politiques), les coopératives, les collectivités décentralisées, la Société Civile (Confessions Religieuses, Associations de femmes, de jeunes), les médias publics, les partenaires au développement, les membres de l'équipe guinéenne et ceux de l'équipe malienne du projet.

Cet atelier a abordé les questions suivantes :

- La sensibilisation des utilisateurs et autres acteurs sur la problématique du fleuve et les dangers liés à la dégradation qualitative et quantitative des ressources.

- La validation du rapport diagnostic en mettant en évidence les responsabilités et les rôles de chaque acteur face aux problèmes du fleuve Niger et de ses affluents.

- La validation du plan stratégique en précisant les actions à entreprendre pour protéger les écosystèmes d'une part tout en garantissant le droit d'accès des populations aux ressources d'autre part.

- L'engagement du dialogue avec les partenaires de terrain (ONG, projets et programmes, autorités locales) pour identifier les domaines où les actions pourraient être harmonisées pour une meilleure efficacité.

- L'élaboration d'un budget et la réflexion sur la recherche de financement pour la mise en œuvre du plan de stratégie.

**Lansana FOFANA**  
DNHydraulique de Guinée  
Fax : (224) 42-16-70  
ghenisgui@guicom.net

[www.oieau.org/riob](http://www.oieau.org/riob)  
Toutes les informations  
sur le RIOB  
sont disponibles

sur le WEB  
[www.oieau.org/riob](http://www.oieau.org/riob)

# ASIE CENTRALE

## KAZAKHSTAN ET RUSSIE

### GESTION TRANSFRONTALIÈRE DE L'IRTYCH

#### "SIC-ICWC"

#### OUVERTURE D'UN CENTRE DE FORMATION

La principale activité du SIC-ICWC ("Scientific Information Center - Interstate Coordination Water Commission") est la formation professionnelle destinée à des experts dans les domaines de la gestion de l'eau et des terres, de l'irrigation et du drainage et de la protection de l'environnement. Outre la formation il permet une coopération inter-Etats pour le développement d'approches communes entre les spécialistes et les décideurs. Un premier atelier d'orientation s'est tenu du 18 au 25 septembre 2000, avec la participation des personnalités du secteur de l'eau de la région.

Le programme de formation inclut deux voyages d'étude aux USA et au Canada, destinés aux directeurs des ministères et des départements de l'eau et de l'agriculture sur les thèmes de la gestion des ressources en eau transfrontalières et de la valorisation en agriculture.

Des ateliers sur le thème "gestion intégrée des ressources en eau" se sont déjà tenus en novembre et décembre 2000 et en janvier et février 2001.

Le thème "gestion des ressources en eau transfrontalières" a été traité en mars et avril 2001 avec la participation de représentants des différents secteurs (énergie, alimentation en eau potable et environnement).

Il est prévu d'organiser deux sessions de formation par an hors de Tachkent : à Karakalpakstan et Khorezm (Ouzbékistan), à Tashauz et Chardjou (Turkménistan) sous la supervision du BWO Amou Darya; dans la vallée de Fergana (Ouzbékistan), à Osh (Kirghizstan) et Leninabad (Tadjikistan), à Kzylorda (Kazakhstan) et dans l'oblast de SyrDarya (Ouzbékistan) sous la supervision du BWO Syr Darya.

Prof. V. Dukhovny  
SIC ICWC  
Fax : 998 71 169 14 95  
dukh@sicicwc.aral-sea.net

<http://tc.aral-sea.net>



Après la signature l'an dernier d'un protocole d'accord sur la gestion transfrontalière du Bassin de l'Irtych entre le Ministère des Ressources Naturelles de la Fédération de Russie, le Ministère des Ressources Naturelles et de la Protection de l'Environnement de la République du Kazakhstan et l'Agence Française de Développement, le groupement, qui réunit l'Office International de l'Eau, la SAFEGE et ANTEA, a été chargé de la mise en œuvre de la part française de ce projet, financé à hauteur de 1 M par le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM).

La désignation des experts nationaux russes et kazakhs qui siègeront au comité de pilotage du projet et à la sous-commission de l'Irtych ainsi que la désignation de "points focaux"

pour chaque pays a été effectuée au cours d'une réunion tripartite qui s'est tenue à Pavlodar (Kazakhstan) le 13 avril dernier.

Cela permet ainsi le démarrage effectif du projet qui, compte tenu des conditions climatiques dans cette région, se poursuivra au long de trois années par période de six à sept mois.

Suite logique du "programme d'études pour l'amélioration de la qualité des eaux du Bassin de l'Irtych au Kazakhstan", réalisée en 1999-2000 sur un financement du Ministère français de l'Economie, il s'agit pour le groupement OIEau - ANTEA - SAFEGE d'accompagner les deux Etats dans la conception et la mise en place des outils de gestion des ressources en eau du Bassin international, d'un

Système intégré d'observation du Bassin, complété par le développement d'un modèle hydrologique. Le projet permettra la définition et le suivi d'une politique et de programmes communs pour l'amélioration de la qualité des eaux de l'Irtych et une meilleure gestion des ressources disponibles.

Les résultats espérés de ces travaux seront particulièrement utiles pour les nombreux autres fleuves transfrontaliers existant entre la Russie et le Kazakhstan (Oural, Tobol, Ishim), et entre la Russie et la Chine (Amour).

Chaque Partie prévoit d'ailleurs de ne pas ménager ses efforts pour que ce dernier Pays accepte de s'associer au projet dès que possible, pour la partie du haut bassin de l'Irtych qui le concerne également.

**Murat Musataev**  
Vice-Ministre (Kazakhstan)  
Ministère des Ressources Naturelles et de la Protection de l'Environnement  
Fax : 31 622 506 20

**Nicolai Mikheiev**  
Premier Vice-Ministre (Russie)  
Ministère des Ressources Naturelles  
Fax : 7 095 975 16 13

#### "HYCOS-ARAL"

Malheureusement, dans de nombreuses parties du monde, les systèmes de collecte et de gestion des informations sur l'eau sont insuffisants et souvent en mauvais état. Les difficultés particulières rencontrées sont: un manque de ressources financières pour maintenir les stations d'observations, des procédures différentes pour la collecte des données, des différences de normes et l'insuffisance des procédures d'assurance qualité entre les différentes agences et les divers pays, des systèmes de télécommunication peu fiables et des systèmes périmés de gestion de l'information. L'accès à des informations adéquates est cependant essentiel pour assurer une gestion rationnelle des ressources en eau.

Pour toutes ces raisons, un Programme d'Observation du Cycle Hydrologique Mondial (World Hydrological Cycle Observing System - WHYCOS) est mis en œuvre par l'Organisation

Météorologique Mondiale (OMM) en étroite collaboration avec les Services Hydrométéorologiques Nationaux.

Le "MED-HYCOS" a été le premier projet régional mis en œuvre. Il est fondé sur la coopération entre les 25 pays de la Méditerranée et financé par un don de la Banque Mondiale.

Le bureau central de "MED-HYCOS" est situé à Montpellier, France.

Tout le monde connaît les problèmes de la Mer d'Aral dont le principal est son déficit en ressources en eau. Le Second Atelier Régional pour la mise en œuvre du projet "HYCOS-ARAL" s'est tenu à Tachkent, Ouzbékistan, du 18 au 22 Septembre 2000. Le secrétariat de l'OMM a préparé le projet "HYCOS-ARAL" avec la participation des Républiques d'Asie Centrale : Kazakhstan, Kirghizistan, Tadjikistan, Turkménistan et Ouzbékistan. Ce document comprend une description détaillée de l'état actuel du système d'ob-

servation hydrométéorologique du bassin et un avant-projet qui inclut un plan détaillé de mise en œuvre et des méthodes de monitoring et d'évaluation.

Le projet comprend trois objectifs pour développer les capacités de gestion des ressources en eau, au niveau national et régional :

- création d'un système d'information qui est l'un des instruments de diagnostic et de gestion intégrée des ressources en eau du bassin ;
- assistance aux pays participants dans le renforcement de leurs propres institutions nationales ;
- collaboration avec d'autres projets et programmes nationaux, régionaux et internationaux.

**Dr. Sergey MYAGKOV**  
Institut Hydrométéorologique d'Asie Centrale  
(SANIGMI) - Ouzbékistan  
Fax : (998 71) 133 20 25  
sanigmi@meteo.uz

<http://medhycos.com>

# ASIE INDE

## GESTION INTÉGRÉE DU BASSIN DE LA SABARMATI RIVER

Ce projet pilote correspond à l'objectif du Gouvernement Indien de créer un nouveau modèle de gestion de l'eau par bassin versant adapté à la situation locale.

L'Inde et la France coopèrent sur ce sujet depuis dix années et les bases du projet ont été définies à l'occasion du séminaire de Delhi en décembre 1994.

Le gouvernement fédéral indien et les Etats intéressés ont proposé plusieurs bassins pilotes possibles, mais c'est le Bassin de la SABARMATI qui a été choisi en raison de son fort dynamisme économique dans les secteurs de l'industrie et de l'agriculture (ce qui devrait faciliter une participation active des usagers de l'eau) et de ses problèmes d'eau (qualitatifs et quantitatifs) dont découle une forte concurrence entre les divers usages et qui justifient la mise en place d'un comité de l'eau.

L'Office International de l'Eau, en tant qu'opérateur du Ministère Français de l'Environnement, et le "Narmada Water Resources & Water Supply Department" ont organisé des réunions permettant de présenter l'expérience française et de discuter des principes de la gestion intégrée des ressources en eau. En 1996, un premier "Plan Intégré du Bassin de la Sabarmati" a été formulé.

L'OIEau et le "Water Resources Department" ont signé un "Memorandum of Understanding" en 1998 qui identifiait les diverses actions de coopération à entreprendre.

Ce programme, financé par le Ministère Français de l'Econo-

mie et des Finances (FASEP), initié fin 1999 et mis en œuvre en 2000 et 2001, a consisté à :

- organiser un "système intégré d'observation du bassin", afin d'obtenir une connaissance exacte et actualisée des ressources en eau, des usages et de la pollution afin de réaliser un suivi de l'impact des nouveaux programmes à mettre en œuvre ;
- formuler des propositions pour une évolution institutionnelle, économique et juridique ;
- préparer un programme prioritaire d'interventions sur la base d'une étude de faisabilité technique et économique.

Il s'agissait d'abord d'identifier toutes les institutions publiques et autres acteurs (ONG, entreprises privées, etc.) impliqués dans la gestion de l'eau et d'évaluer leur différents projets et activités. La coordination de leurs efforts est une condition préalable à tout système de gestion intégrée du Bassin de la Sabarmati.

### Les résultats obtenus

Le projet s'est déroulé en trois phases :

- 1 **La structuration du Système d'Information du Bassin Pilote** : organisation de la collecte des données, des informations et des études existantes ; identification des sources d'information et des bases de données ; modalités d'échange de données ; système d'information géogra-

phique ; analyse de la situation ; identification des principaux problèmes et projets existants. Les différents domaines étudiés ont été les ressources en eau (eaux superficielles et souterraines, qualité et quantité) et l'irrigation (infrastructures, politiques).

- 2 **La création d'un Comité de Bassin**, la définition de son rôle et de ses missions, la mise en œuvre des premiers outils du système d'information; l'analyse des lacunes et la proposition de mesures appropriées. Cette phase a comporté différentes visites de terrain (municipalités, industries, etc.) et s'est terminée par la collecte des données permettant d'obtenir une vision globale de l'alimentation en eau et de l'assainissement dans le bassin.
- 3 **La préparation du schéma directeur à long terme du bassin** avec l'organisation de réunions avec les différents acteurs pour discuter des divers scénarii et du choix d'un programme d'interventions prioritaires.

Les réformes institutionnelles et financières apparaissent clairement comme des enjeux clés du développement du secteur de l'eau en Inde. Les moyens à mettre en œuvre sont importants.

Les résultats du projet ont été présentés aux responsables du secteur de l'eau du Gujarat et du Gouvernement Central. Ceux-ci sont en cours d'étude afin de déterminer les futures actions à mettre en place (élaboration d'une nouvelle loi sur l'eau à partir des textes existants, développement des systèmes de distribution d'eau potable et d'assainissement, économie d'eau en agriculture, protection de l'environnement et en particulier des eaux souterraines, ...). Les autorités du Gujarat ont émis le souhait de développer une seconde phase du projet.

**B. M. Rao**  
Gouvernement du Gujarat  
Narmada Water Resources and  
Water Supply Department  
Fax : 91 027 12 20 406

# VIETNAM

## RÉFORME INSTITUTIONNELLE

Pour améliorer le secteur de l'eau, L'Assemblée Nationale du Vietnam a adopté la Loi sur les Ressources en Eau en mai 1998. Cette Loi, mise en application le 1er janvier 1999, a permis d'installer le Comité National sur les Ressources en Eau en 2000 et d'élaborer un plan d'actions stratégiques.

Le rôle du Comité National sur les Ressources en Eau (CNRE) est de résoudre des conflits, qui peuvent naître entre les différents secteurs, et d'améliorer la coordination entre eux. Dans un souci de décentralisation, des Organismes de Bassin vont être créés. La Loi prévoit également un système d'allocation de l'eau au travers de licences, de permis de rejets des eaux usées et un processus d'inspection de la sécurité des digues et autres infrastructures hydrauliques. Enfin, le texte souligne la nécessité de faire payer l'eau à son prix "économique" (permettant de recouvrer les coûts, non seulement pour responsabiliser les utilisateurs, mais aussi pour atteindre les taux de rentabilité demandés par les investisseurs étrangers).

Une décision du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MARD), avril 2000, a créé le Conseil pour la Planification et la Gestion des Bassins des Fleuves Rouge et Thai Binh. Les objectifs de ce Conseil sont d'élaborer le plan des bassins, de les soumettre pour approbation et de suivre leur mise en œuvre tout en assurant la coordination entre les administrations du secteur (agences, ministères, secteurs et provinces concernés) et de recommander des solutions aux conflits sur les ressources en eau.

En mars 2001, il a été convenu que le CNRE aurait la tutelle des différentes Agences de Bassin en cours de création, dont celle du Fleuve Rouge.

**Dr. Bui Cong Quang**  
Ministère de l'Agriculture et du  
Développement Rural  
Fax: 84 4 733 5715  
bcquang@netnam.va

adbta2871.vnn.vn

## LA COMMISSION DU MEKONG

[www.mrcmekong.org](http://www.mrcmekong.org)

La Commission du Mékong dont le but est de promouvoir et de coordonner la gestion et le développement durables des ressources en eau de ses pays membres grâce à des programmes d'activités stratégiques et la mise à disposition d'informations scientifiques et de conseils de politique, a créé un lien vers le site du RIOB sur son site Internet : <http://www.mrcmekong.org>. Le RIOB en a fait de même.

**Don Carney**  
MRC  
E-mail : [don\\_carney@mrcmekong.org](mailto:don_carney@mrcmekong.org)

# AMÉRIQUE DU NORD QUÉBEC - CANADA

## VERS UNE POLITIQUE NATIONALE DE L'EAU

Au Québec, les eaux de surface et les eaux souterraines sont très abondantes et jouent un rôle important dans les activités économiques et sociales. Conscient de l'importance de l'eau et des enjeux qui y sont liés, le Gouvernement du Québec s'est engagé dans une démarche devant conduire à l'adoption d'une politique nationale de l'eau. Un des grands objectifs poursuivis par cette politique est la gestion intégrée de l'eau à l'échelle du bassin hydrographique.

### Une démarche axée sur la consultation publique

La démarche, entreprise en 1997 par le Gouvernement du Québec, a débuté par la tenue d'un symposium, rassemblant surtout des experts, qui a permis de faire le point sur l'état de l'eau au Québec et de définir les besoins grandissants de la population envers cette ressource. Par la suite, une vaste consultation publique a eu lieu, le but étant de recueillir les opinions de la population sur les principaux enjeux liés à la gestion de l'eau.

### Un cadre d'orientation qui répond aux attentes de la population

Conformément aux engagements pris à la suite de cette consultation, le Ministère de

l'Environnement du Québec a défini les principes devant servir de base et d'encadrement à l'élaboration de la politique nationale de l'eau, dont les enjeux sont les suivants : protection de la santé publique et des écosystèmes aquatiques, recherche de la pérennité de la ressource eau, mise en valeur de la ressource sur les plans social et économique, ainsi que conciliation des usages.

L'approche par bassin versant n'est pas encore appliquée de façon globale sur l'ensemble du territoire. Cependant, après avoir adhéré au Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB), le Québec a mandaté un Comité composé de représentants du Bassin de la rivière Chaudière pour concevoir et proposer une stratégie de mise en œuvre d'un premier schéma directeur. En parallèle à cette démarche gouvernementale, diverses initiatives locales et régionales ont mené à la formation d'organismes de bassin.

### Le Saint Laurent comme territoire de référence

Des moyens permettant d'accroître la responsabilité particulière du Québec à l'égard du fleuve Saint Laurent seront instaurés. L'écosystème fluvial permet une multitude d'activités et sert à alimenter en eau potable une

grande partie de la population. En effet, 60% de la population du Québec vit sur ses rives et y prélève deux milliards de litres d'eau par jour pour son approvisionnement en eau potable. Cet immense territoire de près de 700 000 km<sup>2</sup> sera donc privilégié et reconnu comme le territoire de référence principal dans la mise en œuvre de la gestion intégrée de l'eau au Québec.

### Des moyens d'action

Un groupe interministériel a été formé et permet l'intégration des interventions gouvernementales dans la gestion du Saint-Laurent. Le Ministère de l'Environnement pour sa part dispose d'une équipe dont la responsabilité est de définir les politiques relatives à la gestion intégrée du Saint-Laurent.

### Des actions concertées depuis 1988

Depuis 1988, le Gouvernement du Québec exécute divers projets d'assainissement, de protection et de mise en valeur du Saint-Laurent en concertation avec le Gouvernement Fédéral du Canada dans le cadre d'ententes quinquennales, dont la dernière a été signée en 1998 et se poursuivra jusqu'en 2003. Le partage des pouvoirs entre les différents niveaux de gouvernement confère au Québec l'entière juridiction en matière de

gestion des ressources en eau douce intérieure, le niveau fédéral exerçant sa compétence sur les eaux limitrophes. Ainsi, au fil des années, diverses mesures visant la gestion intégrée de l'eau, dont celle du Bassin du Saint-Laurent, ont été mises en place dans le cadre de ces ententes.

Le Québec vise à intensifier sa présence au sein des Organismes Internationaux, et son engagement envers le RIOB qui préconise une gestion rationnelle de l'eau par bassin, indispensable au développement durable, en est un exemple.

**Jean Maurice Latulippe**  
Sous-ministre adjoint  
Ministère de l'Environnement  
du Québec  
Fax : (1-418) 643-9990  
jean-maurice.latulippe@menv.gouv.qc.ca

<http://www.menv.gouv.qc.ca>



**La prochaine  
Assemblée Générale  
du RIOB se tiendra  
à Québec  
du 28 au 30 mai 2002**

## LE BASSIN VERSANT : UN TERRITOIRE POUR LES RIVIÈRES

Cet intéressant document pédagogique est consultable sur les sites Internet du RIOB et des ministères français et québécois de l'Environnement

Qu'est-ce qu'un bassin versant? Comment une rivière prend-elle naissance et s'écoule-t-elle à l'intérieur de ce territoire? Quelles sont les activités qui utilisent l'eau de la rivière, mais qui menacent sa qualité? Quelles méthodes sont utilisées pour mesurer l'état de pollution de l'eau et des milieux aquatiques? Quels usages peuvent être pratiqués lorsque la qualité de l'eau est suffisante?

Ce document tente de répondre à toutes ces interrogations. Il comporte de nombreuses illustrations, qui sont différentes suivant qu'il s'agit de la version française ou

de la version québécoise. Il s'adresse aux acteurs de l'environnement et à tout citoyen, adulte ou adolescent, désireux de s'informer sur ces sujets.

Il résulte d'un travail de coopération reposant sur l'échange de fonctionnaires franco-québécois. Mis en œuvre par le Ministère Français des Affaires Étrangères et le Ministère Québécois des Relations Internationales, il est l'occasion de confronter les approches et le savoir-faire de part et d'autre de l'Atlantique. Il souligne l'existence de certaines méthodes, telles que le "Système d'Évaluation de la Qualité de l'eau - SEQeau" récemment mis au point par la France ou "l'Indice de Qualité Bactériologique et Physico-chimique - IQBP" élaboré par le Québec en 1996.

Ce document a été publié à l'occasion de la réunion du Bureau de Liaison du RIOB, qui s'est tenue les 5 et 6 juin derniers à Québec.

**Muriel Lefresne**  
Ingénieur français  
en coopération au Ministère  
de l'Environnement du Québec  
Fax : 418 646 8483  
muriel.lefresne@menv.gouv.qc.ca



[www.environnement.gouv.fr/dossiers/eau/bassin](http://www.environnement.gouv.fr/dossiers/eau/bassin)  
[www.menv.gouv.qc.ca/jeunesse/bassin\\_versant/index.htm](http://www.menv.gouv.qc.ca/jeunesse/bassin_versant/index.htm)

# USA

## DEUX ÉTUDES SUR LES BASSINS DU SUSQUEHANNA ET DU SWATARA CREEK

L'Autorité de l'Eau de la Région Centrale-Capitale de la Pennsylvanie (CRWB) a initié la première phase d'un Plan Global de Gestion de l'Eau.

Le Bassin inférieur du fleuve Susquehanna risque un déficit en eau par suite de déviations vers d'autres bassins, notamment pour la ville de Baltimore. Il connaît aussi des problèmes de qualité d'eau.

L'Autorité a également initié une étude globale des ressources en eau du Bassin du Swatara Creek.

L'étude proposée permettra de déterminer des alternatives raisonnables pour l'alimentation en eau qui seront examinées en utilisant des critères acceptés par tous. La participation du public sera l'élément clé de l'étude, en particulier en ce qui concerne sa conception,

sa portée et le choix des alternatives et des critères utilisés pour leur évaluation.

Le projet comportera sept étapes distinctes : ① Inventaire des données et planification, ② Cadre institutionnel, ③ Participation du public, ④ Analyse des informations, ⑤ Formulation du plan, ⑥ Evaluation des alternatives, et ⑦ Participation du "CRWB".

Ces deux études sont coordonnées par le "CRWB" en collaboration avec le Service de Protection de l'Environnement de Pennsylvanie et le Bureau de Baltimore de "U.S. Army Corps of Engineers".

**Walter A. Lyon**  
Capital Regional Water Board  
Pennsylvanie  
wlyon@ptd.net

# AMÉRIQUE LATINE

## RIO DE LA PLATA

### TROISIÈME ATELIER INTERNATIONAL SUR L'AMÉNAGEMENT DU BASSIN DU RIO DE LA PLATA - 9-17 MARS 2001

Ce III<sup>ème</sup> Atelier International a recommandé des approches régionales de l'aménagement et de la gestion des retenues du Bassin du Rio de La Plata. Il a été suivi de cours de formation sur la qualité de l'eau et sur la modélisation écologique des lacs et retenues.

Les participants ont reconnu qu'il devenait impératif d'avancer dans l'aménagement durable de cet énorme potentiel que représentent les ressources dans tout le bassin, en prenant en compte les aspects techniques, économiques, sociaux et environnementaux de l'eau.

Ils sont convenus que les retenues constituent une option valable par leur capacité à satisfaire simultanément divers usages de l'eau.

C'est pourquoi, il est impératif de s'assurer que le processus de prise de décisions concernant ce genre d'ouvrages tient compte des critères de planification participative et de gestion intégrée avec une approche écosystémique dans chaque pays du Bassin de La Plata.

Le Rapport de la Commission Internationale des Barrages permet de déterminer les meilleures façons d'analyser l'impact des retenues existantes ou prévues.

Les participants ont recommandé, entre autres :

- Une planification adéquate,
- L'accès à l'information,

- Un diagnostic de la qualité des données,
- L'harmonisation des méthodes de prélèvement,
- L'utilisation d'outils pour l'évaluation systématique des conséquences des barrages sur l'environnement, dans le contexte du bassin, par des diagnostics des retenues actuelles et de leur utilisation, et dans les études d'impact sur l'environnement des nouveaux projets,
- La définition de normes de qualité de l'eau et des sédiments,
- L'intégration, au niveau du bassin, de l'information de base, l'utilisation et l'optimisation des modèles,
- La mise en place de mécanismes de coordination internationale qui permettent de développer des plans d'urgence au niveau du bassin,
- La participation de tous les acteurs sociaux impliqués et l'adoption des cadres réglementaires appropriés à cette fin.

**Alberto T. Calcagno**  
Coordinateur  
Comité Technique de Transition  
atcalcagno@giga.com.ar

## CEPAL - PUBLICATION

### LA GESTION PAR BASSIN HYDROGRAPHIQUE EN AMÉRIQUES LATINE

Le développement durable reste un concept académique s'il n'est pas lié à des objectifs clairs à atteindre dans des territoires donnés et à des processus de gestion. La gestion des ressources naturelles d'un bassin versant est un choix valable pour guider et coordonner les processus de développement en tenant compte des variables environnementales.

Des structures de gestion appropriées, généralement très complexes, sont nécessaires pour transformer les politiques environnementales en actions concrètes. La création de telles structures implique l'établissement d'un système public/privé qui, non seulement, soit financièrement indépendant, orienté vers le social et qui tienne compte des aspects environnementaux, mais qui agisse aussi d'une manière démocratique et participative.

L'idée de créer des structures de gestion des ressources na-

turelles d'un bassin a intéressé les pays de la région à des degrés variables. Cet intérêt est maintenant devenu une urgence, en raison des conflits d'usages multiples de l'eau et de la nécessité de contrôler la pollution et de gérer l'environnement de façon correcte.

Cet ouvrage de la CEPAL donne quelques éléments essentiels à prendre en compte pour la création de ces structures. Il souligne également quelques concepts, identifie diverses approches et propose des recommandations pour améliorer la formulation d'une politique et le fonctionnement des systèmes intégrés de gestion des ressources en eau et des bassins hydrographiques.

**Axel Dourojeanni**  
Division de l'Environnement et du Développement - CEPAL  
Fax : 562 208 0252  
adourojeanni@eclac.cl

<http://www.eclac.cl>



# BRÉSIL

## GESTION PAR BASSIN ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'expérience acquise par le Brésil dans ses pratiques de gestion de l'environnement, met en évidence les nombreux avantages de la gestion de l'eau par bassin, et de l'établissement de taxes sur les ressources en eau et sur les eaux usées.

Une approche, passant par les Conseils et Comités de Bassin, s'avère être un bon système pour le développement des communautés du fait d'une meilleure motivation des citoyens.

Améliorer les performances sociales et environnementales dans la plupart des bassins est une voie moderne vers la gestion locale, grâce à des alliances dynamiques, qui maintiennent la diversité, avec une interdépendance globale, et complètent les rôles traditionnels des acteurs : gouvernement, industries et ONG.

Grâce à une meilleure "notion de propriété" et de responsa-

bilité, obtenue par une meilleure éducation et la réalisation d'évaluations, une forte amélioration a été constatée au cours des deux premières années suivant la mise en application des programmes de bassin, grâce au processus de participation et à la réplique des meilleures pratiques industrielles, urbaines et agricoles.

Traditionnellement externalisée, la gestion des ressources en eau doit être internalisée si l'on veut lui donner une valeur économique et lutter contre la pénurie. Les représentants du gouvernement, de l'industrie et des ONG doivent inclure une approche environnementale dans la stratégie de gestion par bassin, en recherchant de nouvelles technologies plus propres et moins chères.

**Durval Olivieri**  
**SEPLANTEC**  
Gouvernement de Bahia, Brésil  
olivieri@seplantec.ba.gov.br

## "REBOB" : LE RÉSEAU BRÉSILIEN D'ORGANISMES DE BASSIN

Le Réseau Brésilien d'Organismes de Bassin (REBOB) a été créé en 1998 et regroupe l'ensemble des consortiums inter-municipaux de bassin du Brésil. Dans son nouveau programme d'actions 2001-2002, les activités principales du Réseau sont :

- l'augmentation du nombre de ses membres;
- l'incitation à la création d'Organismes de Bassin dans les régions et Etats et dans les unités hydrographiques du Brésil;
- une action commune avec le Forum National des Comités de Bassin; des activités avec d'autres réseaux de bassins et une coopération technique pour renforcer les Organismes de Bassins membres du REBOB.

La dernière Assemblée Générale du REBOB s'est tenue le 31 août 2001 pendant le

IV<sup>ème</sup> Dialogue Interaméricain sur la Gestion de l'Eau, organisé à Foz de Iguacu. Une nouvelle Direction a été nommée pendant cette Assemblée qui a décidé de renforcer la coopération du Brésil avec l'Office International de l'Eau et le RIOB. L'une des premières initiatives aura été d'organiser un séminaire pour le renforcement des Organismes de Bassin à Campo Grande (Mato Grosso do Sul) les 6 et 7 décembre 2001, avec l'appui de la "CIDEMA", du Forum National des Comités de Bassin, du RELOB, du Secrétariat aux Ressources en eau (SRH), de l'Agence Nationale de l'Eau (ANA) et de la Municipalité de Campo Grande.

**Dacio Queiroz Silva, Président,**  
**Mauri Cesar B. Pereira,**  
**Secrétaire Exécutif,**  
Fax : +55 67 341-8719.  
ebob@cidema.org.br ou  
m.c.b.p@terra.com.br

[www.cidema.org.br/rebob](http://www.cidema.org.br/rebob)

## LE CONSEIL NATIONAL DES RESSOURCES EN EAU

La Loi Fédérale de 1997 organise le Système National de Gestion des Ressources en Eau.

Le Conseil National des Ressources en Eau (CNRH) est l'organe essentiel de ce Système.

Il a pour vocation :

- de promouvoir la planification des ressources en eau ;
- de délibérer sur les projets ;
- d'accompagner la réalisation du plan national ;
- d'établir des critères généraux pour l'octroi du droit d'utilisation des ressources et d'imposer des redevances pour leur usage.

Le Conseil National est chargé de résoudre les conflits d'usage et de créer les Comités de Bassin des fleuves fédéraux. Le Conseil a établi des règles minimales pour la création de chaque Comités représentatifs des organismes publics et privés existants dans les bassins hydrographiques.

Le Conseil National des Ressources en Eau est composé :

- de représentants des Ministères et des Secrétariats de la Fédération Brésilienne ;
- de représentants désignés par les Conseils Estataux des Ressources en Eau ;
- de représentants des usagers de l'eau et de la Société Civile.

Le nombre des représentants du Pouvoir exécutif fédéral ne peut pas dépasser la moitié des membres du "CNRH".

Une représentation des usagers est assurée pour l'irrigation, l'industrie, la production d'hydro-électricité, la pêche, les loisirs et les services publics d'alimentation en eau potable et d'assainissement.

Les associations et consortiums inter-municipaux des bassins hydrographiques, les associations régionales ou locales, les organismes techniques, de formation et de recherche, et les organisations non gouvernementales sont aussi représentés au "CNRH".

Le "CNRH" a créé sept Sections qui organisent des réunions mensuelles, regroupant environ 90 techniciens.

**Júlio Thadeu Silva Kettelhut**  
**Flávia Gomes de Barros**  
Secrétariat des Ressources en Eau / SRH  
Ministère de l'Environnement  
sec.executiva@cnrh-srh.gov.br

<http://www.cnrh-srh.gov.br>

## MINAS GERAIS LE COMITÉ DE BASSIN DU RIO MOSQUITO

Dans le Bassin du Rio Mosquito, Etat de Minas Gerais, une Société Immobilière met en œuvre un projet de réhabilitation du lit, des berges et des forêts.

Ce projet fait partie du programme PROAGUA, initié par le Gouvernement Fédéral et financé par la Banque Mondiale, l'Agence Japonaise de Développement, le Fonds pour la Coopération Economique D'outre-mer (OECEF), le Gouvernement Fédéral et les Gouvernements des Etats.

L'Institution responsable de ce projet est la Compagnie d'Assistance Technique et de Développement Rural du Minas Gerais - EMATER - MG qui recherche des financements.

**Mitsuro Katoaka**  
Comité de Bassin du Rio Mosquito  
kattos@uol.com.br

# BRÉSIL SYSTEME NATIONAL D'INFORMATION SUR LES RESSOURCES EN EAU - SNIRH

Après avoir été un précurseur en matière de gestion quantitative, principalement orientée vers la production hydroélectrique (loi sur l'eau de 1934), le Brésil a mis en place, dès le début des années 90, une politique environnementale avec des actions de suivi et de gestion de la qualité des eaux.

La loi de 1997 définit la Politique brésilienne sur les ressources en eau, résolument orientée vers "la gestion intégrée par bassin", tandis qu'une loi de juillet 2000, a permis la création de la nouvelle entité fédérale qui sera désormais chargée de la gestion des ressources hydriques : "l'ANA" - Agence Nationale de l'Eau.

Une autre caractéristique fondamentale de la gestion des ressources en eau au Brésil est liée à la répartition des responsabilités administratives, définie dans la "Constitution Fédérale d'oc-

tobre 1988", qui crée une distinction entre les cours d'eau du domaine étatique et donc gérés par les Etats (il s'agit de tous les cours d'eau ou affluents qui commencent et finissent dans un seul et même Etat) et les cours d'eau du domaine fédéral (cours d'eau internationaux ou qui traversent plusieurs Etats du Brésil). Un cours d'eau étatique pouvant se jeter dans un cours d'eau fédéral, et vice versa, il s'ensuit une forte imbrication des responsabilités de gestion entre le niveau fédéral et les administrations des Etats.

Compte tenu de cet enchevêtrement des responsabilités, **une bonne organisation est nécessaire pour assurer les échanges de données et d'informations permettant une gestion intégrée des ressources en eau.**

Aussi, la Loi de 1997 prévoit la mise en place du "SNIRH" -

**Système National d'Information sur les Ressources en Eau**, comme l'un des principaux instruments de mise en œuvre de la nouvelle politique. Suite à une résolution adoptée en septembre 2000 par le Conseil National des Ressources Hydriques, "l'ANA" est désormais chargée d'organiser ce système d'information.

Une analyse de la situation a été réalisée par l'OIEau dans le cadre du programme de coopération bilatérale Franco-Brésilienne au cours de l'année 2000 sur financement du Ministère Français des Affaires Etrangères : quatre Etats ont été visités, Bahia, Ceara, Goias, Minas-Gerais, ainsi que le District Fédéral de Brasilia.

Outre une analyse des aspects législatifs et institutionnels ayant des implications sur la gestion des données, les résul-

tats de cette étude font en particulier ressortir que :

- 1 **Une multitude d'organismes, à des niveaux divers, interviennent dans la collecte et la gestion des données nécessaires**, chacun développant ses propres outils de gestion (Bases de données/ Systèmes d'information Géographique / Serveur Web).
- 2 **Il n'existe pas encore de langage commun ni de formats "standards" d'échanges de données** qui aient été adoptés par ces divers organismes.
- 3 **Les services des Etats et les nombreux services locaux, qui sont en phase d'élaboration de leur propre système d'information sur l'eau**, expriment une forte demande de procédures communes d'échange de données.

## SÃO PAULO

### LE CONSORTIUM PIRACICABA, CAPIVARI ET JUNDAI

#### Recouvrement de redevances pour l'utilisation de l'eau

Les municipalités avaient versé une contribution au Consortium du Rio Piracicaba jusqu'en 1993.

Suspendue depuis, cette contribution est rétablie en 1997 avec une valeur de 0,01 R par m<sup>3</sup> d'eau facturé par les services d'eau et d'assainissement ou par les entreprises concessionnaires.

La participation à ce programme est volontaire. Il s'agit d'une répétition de ce que sera le recouvrement de redevances pour l'usage de l'eau et la gestion décentralisée et participative des recettes correspondantes.

Ce programme est appliqué par sous-bassin avec un contrôle du recouvrement.

Ce processus participatif a commencé par la création d'une "Unité de Gestion du Programme (UGP)", composée de représentants des Préfectures et des services des eaux et d'assainissement des municipalités qui participent.

L'UGP établit les priorités d'utilisation des recettes ainsi générées, pour des travaux d'assainissement, pour l'éducation et la sensibilisation sur l'environne-

ment, le contrôle et la recherche de fuites dans les réseaux d'alimentation, pour les déchets solides, le reboisement, etc.

Le Consortium du Rio Piracicaba exécute le programme dans trois sous-bassins et l'expérience ainsi acquise et la méthodologie appliquée permettront de prouver sa viabilité.

Grâce à la participation d'un grand nombre de municipalités et d'entreprises, le programme deviendra, dans un cadre régional plus large, un exercice de recouvrement et de solidarité financière pour la réhabilitation des ressources en eau.

**José Roberte Fumach**  
**Francisco C. C. Lahóz**  
**Consortium Piracicaba-Capivari**  
**Fax : +55 19 460 40 43**  
**agua@agua.org.br**

[www.agua.org.br](http://www.agua.org.br)

### FONDS ÉTATAL DES RESSOURCES EN EAU - "FEHIDRO"

La Fondation SOS Forêts Atlantiques, l'une des principales ONG brésiennes, réalise une évaluation des 7 années de fonctionnement du système des ressources en eau de l'Etat de São Paulo en s'intéressant plus particulièrement aux résultats du Fonds Etatal des Ressources en Eau (FEHIDRO).

L'Etat de São Paulo représente 37% du PIB brésilien et possède 20 Comités de Bassin opérationnels. Bien que la loi prévoit le recouvrement par des Agences de Bassin de redevances sur l'utilisation des eaux, ceci est encore loin d'être mis réellement en pratique.

Jusqu'en 2000, le "FEHIDRO" a attribué aux 20 bassins hydrographiques un montant de 50 millions de US\$ sous forme de prêts et de subventions. La moitié de ce montant a été utilisé pour financer des ouvrages de protection de l'environnement, comme des stations d'épuration, de collecte et de traitement des déchets, des travaux de lutte contre l'érosion et de reboisement pour la protection des sources. 15 millions de US\$ furent dépensés, en contrepartie, par les Préfectures. Les 50% restants ont été utilisés pour des projets, études, actions éducatives et

de planification, avec des résultats à moyen et long terme.

Les ressources du "FEHIDRO" sont cependant insuffisantes pour réhabiliter et contrôler les divers bassins de l'Etat en situation critique. Seule l'implantation de nouveaux mécanismes de financement comme le recouvrement de redevances sur l'utilisation des eaux permettra d'éviter la dégradation des systèmes de distribution d'eau de nombreuses villes importantes de l'Etat, telles les zones métropolitaines de São Paulo (Bassin du Haut Tietê) et de Campinas (Bassin du Rio Piracicaba) qui abritent 20 millions d'habitants.

Le Bassin du Piracicaba à lui seul a besoin de 100 millions de US\$ à court terme pour éviter la dégradation des systèmes publics de distribution d'eau.

La création des Agences de Bassin et le recouvrement de redevances dépendent actuellement d'un accord entre autorités fédérales et étatales.

**Mario Mantovani**  
**mario@matatlantica.org.br**  
**João Jeronimo Monticelli**  
**joaojeronimo@terra.com.br**

# PARANA

## SYSTÈME ÉTATAL DE GESTION DES RESSOURCES EN EAU - SEGRH

Le Système National de Gestion des Ressources en Eau du Brésil a établi un nouveau modèle institutionnel fondé sur des Comités de Bassin, afin d'assurer la participation des Autorités fédérales, étatales et municipales, de la société civile et des usagers de l'eau.

Ces Comités de Bassin seront aidés dans la prise de décisions par des Agences de l'Eau, intervenant en tant que secrétaires exécutifs.

Le Conseil National des Ressources en Eau intervient afin de rechercher des stratégies plus larges et de résoudre des conflits entre bassins voisins, .

Le modèle institutionnel proposé au Parana conserve les principales lignes du Système National.

**Le "SEGRH" (Système Estatal de Gestion des Ressources en Eau), prévoit de créer un Conseil Estatal des Ressources en Eau, des Comités de Bassin et des Unités d'Exécution décentralisées qui incitent à la création d'associations d'usagers et de consortiums inter-municipaux, afin d'assumer les fonctions et les responsabilités propres aux Agences de l'Eau.**

Le modèle institutionnel du "SEGRH" fonctionnera par objectifs, laissant la constitution des structures de gestion (comités et unités d'exécution décentralisées) à la charge des bassins.

Le "SEGRH" se concentrera sur des problèmes considérés "d'intérêt commun" pour plusieurs municipalités ou ayant une importance stratégique pour l'Etat: disponibilité et protection des ressources en eau, protection contre les crues, élimination des déchets domestiques ou industriels, liquides ou solides, etc. Les problèmes seront résolus au niveau régional grâce à des efforts conjoints du gouvernement de l'Etat, des municipalités et des entreprises privées intervenant dans le secteur des ressources en eau.

Comme le Gouvernement de l'Etat de Parana est fortement impliqué dans le Conseil Estatal des Ressources en Eau ainsi que dans les Comités de Bassin, son rôle est de définir des dispositions générales et des critères stratégiques pour la planification régionale, la réglementation et la contractualisation du "SEGRH", et d'organiser un partenariat pour la résolution des problèmes identifiés.

On notera que le "SEGRH" est basé sur trois structures institutionnelles spécifiques ayant des identités et des fonctionnements différents :

1 **Les unités d'exécution décentralisées** sont fondées sur des accords entre intérêts publics et privés (y compris les municipalités) concernant l'utilisation des ressources en eau. Elles accompagnent les plans d'intervention des bassins, financés en partie par les fonds collectés sur la base des redevances pour le droit d'utiliser l'eau ;

2 **Les Comités de Bassin** sont régionaux et responsables de concilier les intérêts privés avec les intérêts publics pour élaborer les plans d'interventions;

3 **Le Conseil Estatal des Ressources en Eau** est la plus haute juridiction de prise de décisions et de recours, qui définit les axes de la planification stratégique et la politique à suivre.

**Francisco José Lobato da Costa**  
Consultant de l'Agence Nationale de l'Eau  
fjobato@uol.com.br



# BAHIA

## VALLÉE DU RIO JIQUIRIÇÁ

**L'Autorité des Ressources en Eau de l'Etat de Bahia a l'intention d'initier un mécanisme de redevances prélèvement et pollution, appliquées dans une première phase aux eaux brutes.**

Ceci va nécessiter la création d'un Fonds Estatal des Ressources en Eau et une Entreprise des Ressources en Eau de Bahia (entreprise mixte), responsables de la gestion des fonds et de la distribution des aides. Les fonds seront centralisés au niveau de l'Etat et redistribués à 85% dans les bassins avec des possibilités de financement entre bassins, pour aider des bassins défavorisés notamment, pour des études et des investissements, 15% étant consacrés aux frais de fonctionnement.

Il était difficile d'estimer le budget qui serait disponible pour la Vallée du Rio Jiquiriçá dans un tel cadre. Ainsi, l'Office International de l'Eau a été sollicité pour concevoir un modèle original qui permette d'avancer ra-

pidement vers une gestion intégrée des ressources en eau, tout en réalisant des simulations financières dans l'hypothèse où le Consortium Intermunicipal de la Vallée du Jiquiriçá (CIVJ) pourrait disposer d'une partie de ressources propres, en appliquant le principe usager-payeur. L'objectif serait ainsi de garantir la durabilité de ses actions (actuelles et futures), à travers le développement d'un plan d'action à l'échelle du bassin hydrographique, la coordination de la gestion des ressources en eau et la mobilisation d'une association d'usagers, ... tout en s'intégrant dans le contexte juridico-institutionnel de Bahia et dans le processus de réformes en cours. Un appui des Autorités étatales serait bien entendu indispensable pour développer un tel scénario.

Les sources de financement potentielles seraient les municipalités et les usagers; citoyens, entreprises agroalimentaires et agricoles, "EMBASA" (Service d'eau et d'assainissement de Bahia), sachant que ces fonds ne

pourront pas tous être mobilisés simultanément.

**Une première approche permet d'estimer à environ 900.000 R\$ le total des redevances pouvant être collectées.** Un tel niveau de redevances ne permettrait bien sûr pas de financer directement des ouvrages d'assainissement. Néanmoins, cela permettrait :

- de transformer le Consortium Intermunicipal de la Vallée du Jiquiriçá (CIVJ) en une organisation permanente permettant de coordonner la politique de gestion des ressources en eau dans la vallée et de devenir l'interlocuteur naturel de l'administration de l'Etat ;
- de travailler avec les maires et tous les usagers (citoyens, agriculteurs, société civile, etc.) ;
- de créer une association d'usagers pour renforcer le caractère collectif

de la prise de décisions, et ceci vers un possible Comité de Bassin à moyen terme dont le CIVJ serait le secrétariat ;

- d'actualiser le Plan de gestion du Bassin, instrument stratégique qui donne une vision globale des ressources et des usages, qui recherche l'équilibre en impliquant tous les usagers ;
- de développer des études techniques et stratégiques et des outils d'aide à la prise de décisions (système d'information par exemple, etc).

Surtout, ceci renforcerait encore la crédibilité du Consortium de la Vallée du Jiquiriçá et permettrait de faciliter l'appui des organismes étataux, fédéraux et internationaux qui devront soutenir ses activités.

**Vera Lyra**  
Consortium Intermunicipal de la Vallée du Jiquiriçá (CIVG)  
civj@svn.com.br

# BRÉSIL

## MATO GROSSO

### "L'EAU EST UN BIEN FINI"

Le Mato Grosso abrite les principaux fleuves des Bassins de l'Amazone, de la Prata et de l'Araguaia-Tocantins. On y trouve aussi de grandes réserves d'eaux souterraines. Cet État se situe dans la région Centre-Ouest du Brésil et constitue la troisième unité fédérale par la superficie de son territoire (906.806 km<sup>2</sup>) subdivisé en 126 municipalités et 51 territoires indigènes, avec une population de 2,3 millions d'habitants. Ce territoire comporte trois écosystèmes différents : forêt amazonienne (52,16% du territoire), savane (cerrado-40,80%) et le Pantanal (vaste zone humide -7,04%).

Au fil des années, l'exploitation des ressources naturelles à des fins économiques a causé de sérieux dommages à l'environnement et en particulier aux ressources en eau.

Au cours des six dernières années, le Gouvernement de l'État a mis en place une structure légale et a créé le Secrétariat Spécial pour l'Environnement, afin de s'assurer de l'utilisation durable des ressources naturelles.

C'est dans ce contexte qu'a été approuvée, le 5 novembre 1997, la Loi n° 6945 sur les

Ressources Hydriques. Cette loi est conforme aux principes établis par la loi fédérale brésilienne, en particulier la gestion par bassin hydrographique, l'attribution des droits d'utilisation de l'eau et la perception de redevances.

La Direction des Ressources Hydriques/Secrétariat Spécial pour l'Environnement (DGRH/FEMA-MT) a été créée en juillet 1998 afin de mettre en œuvre cette politique. Elle est chargée de la planification et, dans un avenir proche, de l'attribution des droits pour l'utilisation des eaux superficielles et souterraines du domaine de l'État.

Un nouveau Système de Gestion des Eaux a été organisé. Il concerne :

- le suivi et le contrôle de la qualité des eaux superficielles et souterraines ;
- l'élaboration de modèles mathématiques sur la qualité des eaux ;
- l'implantation d'un réseau d'acquisition de données hydrométéorologique transmissibles par satellite ; des modèles mathématiques du débit des petits bassins ;
- la définition des aquifères, du débit d'exploitation et

de la recharge ; implantation de modèles mathématiques afin de simuler la qualité des eaux et la capacité des aquifères ;

- l'utilisation de systèmes d'informations géographiques qui intègrent les informations disponibles dans des bases cartographiques digitales ;
- divers modèles hydrologiques pour la planification et l'attribution des droits d'utilisation des ressources en eau ;
- l'enregistrement des autorisations de forages.

Ce modèle de gestion est appliqué dans l'État de Mato Grosso depuis 1998 avec l'appui de la Banque Mondiale, du "Global Environment Facility" (GEF) et du Programme Pilote du Groupe des Sept -PPG7.

Le Programme Pantanal de la Banque Interaméricaine de Développement, d'un montant de 400 millions de US\$, est en phase d'approbation.

*Marise Curvo  
Ingénieur Sanitaire  
Secrétariat Spécial pour  
l'Environnement- Mato Grosso  
mcurvo@zaz.com.br*

# COSTA RICA

## HAUT BASSIN DU RIO REVENTAZON

Le Costa Rica a entrepris une réforme du cadre juridique de l'administration publique qui inclut un projet de loi réglementant la planification, le contrôle des activités et la conservation de l'eau, en quantité et qualité, ainsi que les autres ressources naturelles du Haut Bassin du Rio Reventazon. Son objectif est de prendre les mesures nécessaires pour résoudre les principaux problèmes rencontrés et de développer des projets durables, impliquant largement la société civile, afin d'améliorer la qualité de vie des communautés.

Les principales actions concernées seront les suivantes :

- un plan d'aménagement et de gestion du bassin, incluant la protection, la réhabilitation et la valorisation des ressources naturelles,
- une analyse physico-biologique pour identifier les problèmes,
- une analyse socioéconomique afin de résoudre les conflits existants,
- des actions prioritaires à court terme.

Cette Loi crée la Commission d'Aménagement et de Gestion du Haut Bassin du Reventazon, dont l'objectif général sera de définir, d'exécuter et de contrôler le plan d'aménagement et de gestion du bassin avec l'appui d'un comité consultatif, d'une unité d'exécution et d'un comité régional.

Cette commission, composée de représentants des Ministères de l'Environnement et de l'Energie, de l'Agriculture et de l'Elevage, de la Compagnie d'Electricité et des services d'eau et d'assainissement, de la Commission nationale d'urgence, de l'Institut de Technologie du Costa Rica, des municipalités et des associations d'usagers, sera également chargée de promouvoir la participation et la coordination des institutions impliquées dans la mise en œuvre du plan, d'analyser et d'approuver les initiatives de gestion afin de recevoir les fonds nécessaires d'organismes internationaux de coopération intéressés.

*Ministère de l'Environnement et de l'Energie*

[www.marcolegol.go.cr](http://www.marcolegol.go.cr)

## MATO GROSSO DO SUL

### LE "CIDEMA" S'IMPLIQUE DANS LA GESTION TRANSFRONTALIÈRE

Le Consortium Inter-municipal pour le Développement Intégré des Bassins des fleuves Miranda et Apa (CIDEMA), constitué en 1998 et regroupant 18 municipalités, vient de s'engager dans la gestion transfrontalière du bassin du rio Apa, partagé par le Brésil et le Paraguay, et situé dans le bassin du Haut Paraguay (600.000 Km<sup>2</sup>).

Dans le cadre d'un projet d'évaluation des ressources en eau du bassin transfrontalier du fleuve, l'équipe du "CIDEMA" a démontré qu'il était impossible d'entreprendre des études sans avoir une vision générale du bassin. Ainsi des réunions techniques furent organisées avec des institutions techniques paraguayennes, regroupant les principaux acteurs de la gestion du fleuve. Ces actions furent réalisées conjointement avec l'AlterVida - Centre d'Etudes et de

Formation pour l'Ecodéveloppement d'Asunción.

Le Bassin de l'Apa, avec une superficie de 15.000 Km<sup>2</sup>, comprend 7 Municipalités (Antonio João, Ponta Porã, Bela Visita, Caracol, Porto Murtinho, Bonito et Jardim) dans l'Etat du Mato Grosso do Sul, 2 Départements (Amambay et Concepción) et 5 Municipalités (Pedro Juan Caballero, Bella Vista, San Lázaro, San Carlos et Concepción) du côté du Paraguay ainsi que le Parc Paso Bravo.

Les sujets clés qui requièrent une gestion transfrontalière sont la pêche sportive, la déforestation et l'extinction des écosystèmes et la sédimentation dans le lit des rivières et du fleuve.

Le bassin approvisionne en eau potable deux villes voisines, Bela Vista au Brésil et Bella Vista au Paraguay.

L'objectif de ce processus est de proposer les conditions d'harmonisation des critères et des méthodes de travail ainsi que les modifications du cadre juridique nécessaires à la bonne gestion du bassin. Il est également nécessaire d'évaluer conjointement les ressources en eau et de développer des activités économiques durables.

Ce projet pour le bassin peut être un modèle de gestion transfrontalière pour l'ensemble du Bassin de La Plata.

Le "CIDEMA" cherche des contacts et des échanges avec des institutions ayant l'expérience de gestion de bassin transfrontalier.

*Mauri Cesar B. Pereira  
Conseiller du CIDEMA.  
Fax +55 67 341-8719.  
cidema@cidema.org.br  
m.c.b.p@terra.com.br*

[cidema.org.br](http://cidema.org.br)

# COLOMBIE

## CAR DE CUNDINAMARCA UN PLAN D'ACTION TRIENNAL 2001-2003



Au cours du premier semestre 2001, la "Corporación Autónoma Regional de Cundinamarca (CAR)", l'une des principales autorités environnementales de Colombie, a préparé son Plan d'Action Triennal pour 2001-2003.

Ce Plan définit les actions et investissements environnementaux à mettre en œuvre dans la région où se situent 98 villes du Département de Cundinamarca, 6 villes du département de Boyacá et Bogota, la Capitale de la République, avec une superficie de plus de 1.800.000 ha, une population que 8.000.000 habitants et la zone industrielle la plus importante du pays.

Ce Plan d'Action de la CAR s'articule avec le Projet Collectif sur l'Environnement, qui est l'instrument national de planification environnementale, avec les plans d'aménagement du territoire et avec les plans départementaux et municipaux de développement. Il s'inscrit dans le cadre d'un autre instrument que la CAR espère formaliser avant la fin de l'année : le **Plan Régional de Gestion de l'Environnement à long terme 2001-2010**.

Les programmes et projets du Plan d'Action Triennal ont été conçus pour répondre aux problèmes environnementaux et au développement des potentialités représentées par les res-

sources naturelles et le patrimoine environnemental de la région. La ressource en eau y a une place prépondérante, et l'accent est mis sur la régulation de l'offre qui supporte de nombreuses actions destinées à préserver les bassins hydrographiques des fleuves Bogota, Negro, Minero, Ubaté-Suárez, Gualivá, Machetá, Sumapaz et Magdalena dans sa partie centrale.

Comme le bassin est l'unité géographique d'intégration des actions environnementales, des projets intéressants sont également prévus pour les autres ressources naturelles: sol, flore, faune, air et biodiversité d'une valeur incalculable dans la région. La gestion sera toujours conjointe avec les départements, villes et organismes publics, avec ses secteurs productifs et surtout avec la population comme c'est le cas pour le Programme du Système Régional des Zones Protégées qui projette de garantir la survie des espèces menacées et de préserver les écosystèmes stratégiques.

Afin de réaliser ce compromis institutionnel ambitieux, la CAR a entrepris une grande campagne pour l'obtention des ressources financières complémentaires qui sont encore nécessaires pour couvrir les frais de fonctionnement et d'investissement.

**Darío Londoño Gómez**  
Directeur Général - CAR  
Fax : 571-3343605  
asanchezc@car.gov.co

[www.car.gov.co](http://www.car.gov.co)

## PROTECTION DU RIO AMAINE

Le bassin hydrographique du rio Amaine est situé dans le haut bassin du fleuve Cauca. Son territoire comporte deux villes: Palmira et Cerrito. Le fleuve et ses affluents prennent leur source à 3.800 m sur les plateaux de Las Herosas et de Las Domínguez avec 300 lagunes glaciaires, magnifiques plans d'eau cristalline, entourés de nombreuses plantes résistantes à des températures en dessous de 0°C qui agissent comme des filtres naturels. Des orchidées, lianes, algues, lichens abondent et diminuent l'impact des pluies sur les sols et régulent les débits des fleuves.

Le Rio Nima source d'approvisionnement de Palmira est l'affluent principal du fleuve Amaine. Son bassin de 12.136 ha fournit le débit nécessaire à l'aqueduc urbain de Palmira qui dépend de l'entreprise ACUAVIVA S.A., dont Lysa International et la Municipalité de Palmira sont les partenaires majoritaires.

Le Bassin du fleuve Amaine fut colonisé dans les années 1930 par des colons d'Antioquia, de Caldas et de Nariño qui ont fait disparaître les forêts humides protectrices pour les remplacer par des cultures maraichères sur les hauts versants.

L'ouverture de pâturages dans des zones avec des pentes supérieures à 60% a provoqué une forte érosion, des grands apports de sédiments et des éboulements. La construction de la route Palmira - Ataco dans des strates géologiques fragiles et friables a perturbé l'équilibre écologique dans les Bassins du Nima et de l'Amaine avec d'amples mouvements de matériaux de ruissellement. Actuelle-

ment la déforestation excède 30.000 ha, affectant sensiblement la régularité et les débits.

**Le Comité de Protection du Bassin essaye de créer des zones de réserve et de conservation de la flore et de la faune sur plus de 6.000 ha.**

Il existe, en effet, de nombreux conflits sur l'utilisation des sols à usage forestier par les éleveurs de bovins. Pendant les périodes de pluies intenses, les versants sont saturés et de grands éboulements ou glissements de terrain affectent tout le Bassin de l'Amaine. Le 24 décembre 1999, une averse de 103 mm en 1h10 a provoqué une série d'avalanches de matériaux qui ont affecté les ponts, les routes et ont occasionné des dommages aux prises d'eau de l'aqueduc de Barrancas.

Le Comité de Protection a initié la création de zones de réserve sur le plateau de Las Domínguez et les forêts humides. Malheureusement le conflit armé colombien rend actuellement difficile la réalisation d'actions de fond dans le Bassin.

Une Convention a été passée avec le secteur sucrier pour une "Production Propre" dans le Bassin inférieur de la vallée du Rio Cauca afin de diminuer les brûlis agricoles et l'utilisation des herbicides. Le plan d'aménagement du territoire de Palmira permet aussi de protéger les berges du fleuve jusqu'à sa confluence avec le Rio Cauca.

**Oscar Rivera Luna**  
Comité de Protection des Bassins des fleuves Nima et Amaine  
ralpio@latinmail.com

# PANAMA

## UN PROJET DE LOI SUR L'EAU

Le Panama ne possède actuellement aucune loi sur l'eau seulement un Décret Loi qui date des années 60 et qui est maintenant totalement obsolète. Les bassins hydrographiques n'ont aucun support juridique qui régleme leur utilisation, exploitation et gestion. **L'Assemblée Législative discute actuellement d'un projet de loi "qui établirait un régime administratif particulier pour la gestion, la protection et la**

**conservation des bassins hydrographiques prioritaires du pays".**

Outre l'utilisation de pesticides, la déforestation, la sédimentation et enfin la pollution, le fonctionnement du Canal de Panama devient une préoccupation car la même ressource sert aussi à l'alimentation de la population de la capitale.

Il faut aussi commencer à enseigner à nos enfants à économiser l'eau lorsqu'ils se lavent

les dents, prennent un bain et font la cuisine, la lessive ou simplement nettoient la maison, car déjà nous observons avec inquiétude l'augmentation des ventes d'eau en bouteilles, dont le coût est très élevé pour les personnes à faibles revenus.

**Rogelio Sanchez Tack**  
Commission sur la Population, l'Environnement et le Développement de l'Assemblée Législative

[www.oieau.org/riob](http://www.oieau.org/riob)  
Toutes les informations sur le RIOB sont disponibles

sur le WEB  
[www.oieau.org/riob](http://www.oieau.org/riob)

# MEXIQUE

## RIO GRANDE/RIO BRAVO

### "TOUS UNIS POUR LE BASSIN"

Le Bassin du Rio Bravo, aussi appelé Rio Grande ou Cheenah, est la principale source d'approvisionnement en eau dans une région où cette ressource est rare en raison des conditions géographiques et climatiques.

Son équilibre hydrique est menacé par l'accroissement rapide de sa population, l'industrialisation croissante et par les changements liés à un aménagement irrationnel qui menace la qualité de l'écosystème dans son ensemble, notamment du fait d'un assainissement insuffisant.

Ce bassin, avec une superficie de 850.000 km<sup>2</sup>, également partagé par le Mexique et les Etats-Unis, naît dans les montagnes de San Juan au sud de l'Etat de Colorado près de la frontière avec le Nouveau Mexique. Le fleuve s'écoule sur plus de 3.000 km avant de se jeter dans le Golfe du Mexique. Des millions d'êtres humains dépendent de ses eaux pour l'eau potable et l'irrigation.

Plus de sept millions d'habitants vivent dans la zone frontalière, du côté mexicain. Dans cette partie, l'eau permet d'irriguer 600.000 ha et alimente plus de 20 villes et 9.400 industries. La majeure partie des eaux superficielles sert à l'irrigation, les usages publics urbains n'atteignent que 11% des eaux superficielles et 21% des eaux souterraines mais 14 aquifères sont déjà surexploités. Il y a une forte concurrence entre les usagers et des signes évidents de pollution des sources d'approvisionnement.

En 1994 s'est tenu le premier congrès "tous unis pour le bassin" qui a conduit à la création de la Coalition Multinationale du Rio Bravo, deux ans plus tard.

Les efforts de la Coalition ont été reconnus en 1998 par le Conseil Présidentiel pour le Développement Durable des USA et diverses fondations (Ford, Meadows, Houston Endowment, Hewlett et récemment Turner) qui appuient ses programmes et actions.

Le but de cette Coalition est de travailler dans le cadre d'une gestion régionale de l'eau par bassin versant qui se fonde sur divers principes :

- l'eau ne connaît pas de frontière administrative: elle ne connaît que les limites hydrographiques du bassin,
- une approche intégrée doit permettre de satisfaire les demandes des divers usagers sans mettre en péril la durabilité de l'écosystème,
- il faut organiser une représentation des usagers en comités ou conseils lors des décisions de programmation à long terme,
- un système financier régional autonome doit utiliser les principes "usagers-payeurs" et "pollueurs-payeurs" dans le cadre d'une décentralisation et d'un fédéralisme authentique,
- une planification périodique doit définir les investissements prioritaires,
- un large consensus est nécessaire sur les grandes décisions qui nécessitent la participation des résidents et l'information du public.

La Coalition réunit les acteurs binationaux tels que la Commission Nationale de l'Eau, la Commission Internationale des Limites et des Eaux, les Agences Fédérales et Etales de l'Environnement, la Commission de Coopération Ecologique Frontalière, la Banque de Développement d'Amérique du Nord et les diverses municipalités et localités et, en particulier, la Société Civile et les ONG.

Le dernier congrès biennal qui s'est tenu du 9 au 11 novembre 2000 à Ciudad Juarez, Chihuahua, a reconnu que l'eau était rare dans le bassin et qu'elle devait alimenter une région dont la population s'accroissait démesurément en raison du fort dynamisme de son économie, ce qui rend nécessaire des mécanismes appropriés.

**Gonzalvo Bravo,**  
Conseiller, COCEF  
gbravo@cocef.org

## GUANAJUATO - QUERETARO

### "GESTION PARTAGÉE DES AQUIFÈRES"

L'eau souterraine ne connaît pas de limite municipale, étatale ou fédérale.

Les problèmes rencontrés par les Etats de Queretaro et de Guanajuato sont divers : accroissement rapide de la population et des activités productrices qui ont une conséquence directe sur la demande en eau; pollution des eaux superficielles, des terres et du sous-sol, causée par les activités agricoles et industrielles, faible disponibilité des eaux superficielles et souterraines en qualité et en quantité et baisse rapide des niveaux des aquifères (3 m/an, et 8 m/an dans certaines zones), affaissement des terres, etc.

**Une gestion conjointe est nécessaire entre ces deux Etats, sur la base d'une réglementation partagée des**

**aquifères** ; l'établissement de règles pour toute modification d'une utilisation de l'eau ou son interdiction ; des actions conjointes d'aménagement ; une meilleure vente des eaux traitées ; une réglementation très stricte des zones de protection (cône d'affaissement de l'Apaseo el Grande qui touche l'Etat de Queretaro par exemple) une étude commune de la vulnérabilité des aquifères et des relations entre eux, selon les spécifications de la AIH ; une meilleure efficacité des systèmes d'irrigation et l'adoption de cultures productives moins consommatrices d'eau ; une continue vérification de la qualité du fleuve Queretaro - Apaseos, et son assainissement.

**Angel Arreguin**  
COTAS Salvatierra  
cotassalvatierra@salvanet.com.mx

## CICA: CENTRES D'INFORMATION SUR L'EAU

Le Mexique veut obtenir une participation concrète des divers acteurs intervenant dans la gestion et l'aménagement des ressources au niveau des bassins versants, en impliquant ceux-ci dans les processus de prise de décisions qui affectent la qualité, la disponibilité et la préservation des ressources en eau.

Dans ce sens, la Commission Nationale de l'Eau du Mexique (CNA) a entrepris une large réforme du secteur de l'eau qui comprend, entre autres, la création et le développement de Conseils et de Commissions de bassin au niveau des principaux bassins, sous-bassins et aquifères du pays.

Depuis la mise en place de cette participation décentralisée, ces Organismes de Bassin ont rapidement requis un accès à l'information afin de leur permettre de prendre les décisions appropriées.

Afin de satisfaire ces besoins, **les Règles d'Organisation et de Fonctionnement des Conseils de Bassin prévoient que ceux-ci puissent s'appuyer sur des Centres d'Information et de Consultation sur l'Eau (CICA).**

Suite à une première présentation de l'expérience Française dans le domaine de la gestion

des données sur l'eau, un programme de coopération a été engagé, sur un co-financement du Ministère Français des Affaires Etrangères et de la "CNA", afin d'appuyer la Co-ordination des Conseils de Bassin (CCC) et l'Unité des Programmes Ruraux (UPR) de la "CNA", pour l'organisation et la mise en place d'un **Centre Pilote d'Information et de Consultation sur l'Eau.**

De manière synthétique, les actions portent sur 4 aspects principaux :

- 1 Une réflexion sur le positionnement des divers systèmes d'information par rapport aux "CICA" ;
- 2 La coordination entre la "CNA" et les services des Etats et les municipalités ;
- 3 La préparation d'un guide méthodologique pour la mise en place des centres d'information ;
- 4 La préparation d'un premier plan biennal d'intervention afin de mettre en place le système d'information piloté dans un des bassins prioritaires.

**Commission Nationale de l'Eau**  
etorresr@uprps.cna.gob.mx

# ÉQUATEUR

## RIO MACHANGARA : LUTTE CONTRE L'ÉROSION

En 1989, un éboulement important s'est produit dans le torrent Sorocho.

L'étude réalisée pour le Programme de Gestion des Eaux et des Sols (PROMAS), à la demande de la Compagnie ELECAUSTRO (Electro Generadora del Austro), montre un processus d'érosion intense.

On peut observer, dans les réservoirs situés entre le glissement et la confluence du torrent Sorocho avec le Rio Machangara, des flux boueux continus qui forment un cône de déjections.

Le phénomène observé est alarmant en raison des volumes de matériaux impliqués et la situation menace 15% de la production d'eau potable de la ville de Cuenca et 40% de la production agricole de la zone. Les matières en suspension ont détérioré les systèmes d'irrigation utilisés pour les cultures sous serre et affectent la couche arable. Les turbines des centrales de production électrique de Saucay et Saymirin montrent des niveaux d'abrasion de 5 à 10% supérieurs à la normale. Au vu de cette situation, la zone a été considérée en état d'urgence.

Les actions projetées dans le Bassin du Machangara requièrent d'avoir une vision et une stratégie à long terme (au moins 20 ans). Tous les partenaires sont impliqués, ainsi ELECAUSTRO, ETAPA, l'Association des Irrigants, l'Université de Cuenca et le Conseil Provincial d'Azuay intègrent la conservation et l'aménagement durables des ressources naturelles.

Ces lignes directrices sont maintenant reconnues et intégrées dans le plan annuel d'action du Comité Technique du Bassin du Machangara qui a initié ses premières actions.

Cet accord de gestion conjointe des ressources naturelles nous a amené à aller plus loin et maintenant la signature d'un accord est envisagée entre les partenaires pour une gestion du bassin, utilisant des technologies et des méthodologies également valables pour le développement forestier communal.

**Catalina Diaz G.**

**Secrétariat Technique du Conseil de Bassin du Rio Machangara**

**Fax : 593 7 890 900**

**etapauma@etapa.cpm.ec**

# NICARAGUA

## VERS UNE GESTION DE L'EAU PAR BASSIN ?

Un Atelier National sur la Gestion de Bassin, réunissant les principaux acteurs impliqués dans le domaine des ressources naturelles, s'est tenu à Managua, Nicaragua, dans le cadre du **Programme de Renforcement des Capacités Locales pour la gestion de bassin et la prévention des catastrophes naturelles (FOCUENCAS)**, financé par la "SIDA" et exécuté par "CATIE".

Les résultats obtenus ont été très révélateurs. Le Nicaragua fait partie des pays latino-américains qui possèdent des ressources naturelles abondantes et des potentialités de développement, mais dont les possibilités sont très limitées en raison des problèmes sociaux et économiques. L'accroissement de la population et l'augmentation de la pauvreté sont les principales causes de la dégradation des ressources naturelles dans les bassins hydrographiques. Celle-ci se traduit par la déforestation, la pollution des eaux et des pratiques agricoles non adaptées, principalement dans l'agriculture en terrasse où se concentrent les agriculteurs les plus pauvres avec pour conséquences des inondations, des glissements de terrain et une faible disponibilité en eau.

Suite au cyclone Mitch dans la région nord ouest du pays, où l'état de dégradation des bassins a été un facteur aggravant les dommages, de nombreuses initiatives ont vu le jour mais de portée très modeste.

Parmi ces expériences récentes, on peut mentionner le projet du Bassin Matagalpa, la fondation Sandino, le projet ADESUR, le projet APRÓDESA, la fondation PRO-DEMUJER, qui consistent en actions telles que: la conservation des sols et des eaux, la formation et l'assistance technique, le reboisement, l'organisation des communautés, des producteurs ou des commerces, la gestion des fermes, l'utilisation de technologies alternatives et, dans certains cas, des systèmes de crédits.

Les centres d'éducation supérieure, comme l'Université Nationale Agraire (UNA) et l'École d'Agriculture de Rivas, ont introduit des recherches sur la caractérisation et les diagnostics de bassin. Les départements de l'Université Centraméricaine utilisent le bassin comme cadre de référence géographique à leurs travaux.

Les trois institutions les plus impliquées dans la gestion de bassins sont le Ministère de l'Environnement et des Ressources Naturelles (MARENA), le Ministère de l'Agriculture et des Forêts (MAGFOR) et le Ministère du Développement, de l'Industrie et du Commerce. Cependant, la mise en place d'une institution s'occupant des politiques de planification, d'aménagement et de gestion des bassins hydrographiques devient nécessaire.

**Arcaudio Choza Lopez**  
**Ministère de l'Environnement et des Ressources Naturelles**  
**Projet Suwar (MARENA)**  
**suwarnic@alfanumeric.com.ni**

# SALVADOR

## QUANTITÉ ET QUALITÉ DES RESSOURCES EN EAU

Le Salvador se doit, de manière urgente et prioritaire de mieux utiliser ses ressources en eau.

### Quantité

Le pays compte 360 fleuves, réunis en 10 régions hydrographiques, dont la plus importante est le bassin du Rio Lempa (18.240 km<sup>2</sup>) partagé entre le Salvador, le Guatemala et le Honduras. Ses eaux sont utilisées pour la production d'électricité, l'irrigation, l'élevage et l'alimentation en eau potable et industrielle.

Les aquifères les plus connus sont ceux de Quezaltepeque-Opico et de San Salvador qui ont été surexploités, ce qui a rendu nécessaire le transport des eaux du Lempa vers la Zone Métropolitaine de San Salvador.

Bien que notre pays ait une ressource en eau importante grâce aux pluies, l'eau est rare surtout pour l'alimentation en eau potable.

Paradoxalement, nous sommes confrontés à une pénurie d'eau mais aussi à des problèmes d'inondations dans les zones côtières du pays, causées principalement par les crues des fleuves Lempa, Grande de San Miguel, Paz et Jiboa qui sont provoquées par la mauvaise gestion des bassins hydrographiques: une déforestation importante, une utilisation des sols inadéquate et de mauvaises pratiques agricoles.

### Qualité

En général, tous les fleuves qui traversent des villes, des zones industrielles et agricoles sont pollués, bien que, dans quelques cas, les eaux usées soient traitées.

La pollution est également causée par l'érosion des sols, par les sédiments transportés et/ou déposés pendant la saison des pluies dans les différents plans d'eau, ce qui provoque une eutrophisation accélérée des lacs, lagunes et fleuves et empêche la potabilisation des eaux d'alimentation. Des sédiments ont également colmaté le réservoir de la centrale "5 de Novembre" et sont en train d'obstruer celui de la centrale Cerron Grande.

Les aquifères sont pollués par la production de café, les déchets, les engrais agricoles, les eaux usées domestiques et les pluies acides.

Il faut également mentionner une pollution naturelle par le fer et par la présence excessive d'arsenic et de bore dans les eaux thermales et dans le lac de Llopango.

L'assainissement des zones urbaines est couvert à 86,4% par des systèmes d'égouts et des latrines et des zones rurales à 49,6% (latrines), mais à peine 2% des eaux usées sont épurées.

**Carlos Alberto Aguilar Molina**  
**Direction du Patrimoine Naturel**  
**Ministère de l'Environnement et des Ressources Naturelles**  
**coopinter@marn.gov.sv**

# EUROPE

## JUMELAGES : FRANCE - ROUMANIE

COMPAGNIE NATIONALE "APELE ROMANE"  
(DIRECTION DES EAUX SOMES-TISA)  
AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE



Le RIOB, dont l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et la Compagnie Nationale Apele Romane sont membres fondateurs, a lancé avec le "Global Water Partnership" (GWP) un "programme associé" pour la gestion des eaux par bassin versant.

Ce programme fait suite à la Déclaration d'intention sur l'élaboration d'accords de jumelage entre Organismes de Bassin, signée à la Haye le 20 mars 2000 lors du Forum Mondial de l'Eau.

### Contexte

Dans le cadre du processus d'intégration à l'Union Européenne, la Roumanie s'est engagée à transposer et à mettre en application les directives européennes portant sur la gestion de l'eau. Cela se traduit par la mise en conformité progressive des textes législatifs et réglementaires roumains, principalement dans la perspective de la mise en œuvre de la Directive-Cadre 60/2000.

Par ailleurs, le pays a déjà engagé une profonde réforme du mode de gestion de ses ressources en eau en lançant une politique volontariste de décentralisation et de participation des usagers et des élus au

processus de prise de décisions, grâce à la mise en place de Comités de Bassin.

Dans ce contexte, il a été souhaité l'établissement d'un accord de jumelage avec une Agence de l'Eau française.

### Identification du projet

L'accord est passé entre la Compagnie Nationale "Apele Romane", représentée par son Directeur Général, Monsieur Costica Sofronie et le Directeur des Eaux Somes Tisa, Monsieur Ioan Rosu, d'une part, et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, représentée par son Directeur Général, Monsieur Jean-Louis Besème, d'autre part.

Les sujets qui seront traités par les experts et les représentants des deux organismes sont notamment les suivants :

- la mise en place de programmes d'information et d'éducation,
- l'élaboration d'un Plan de la gestion des eaux en conformité avec la Directive-Cadre - UE sur le bassin Somes,

- l'organisation et le fonctionnement du Comité de Bassin Somes,
- le perfectionnement du réseau de monitoring intégré des eaux,
- la présentation de la démarche du Plan de la gestion des eaux et l'aide à sa mise en place,
- l'échange d'expériences dans le domaine de la gestion des crises hydrologiques,
- la collecte et le traitement des eaux usées domestiques,
- la lutte contre la pollution industrielle et agricole,
- l'application des principes "pollueur-payeur" et "usager-payeur",
- les méthodes de simulation financière,
- l'analyse économique.

La mise en œuvre de cet accord de jumelage incombe aux deux organismes signataires, en fonction de leurs possibi-

tés contributives respectives.

Elle comportera notamment :

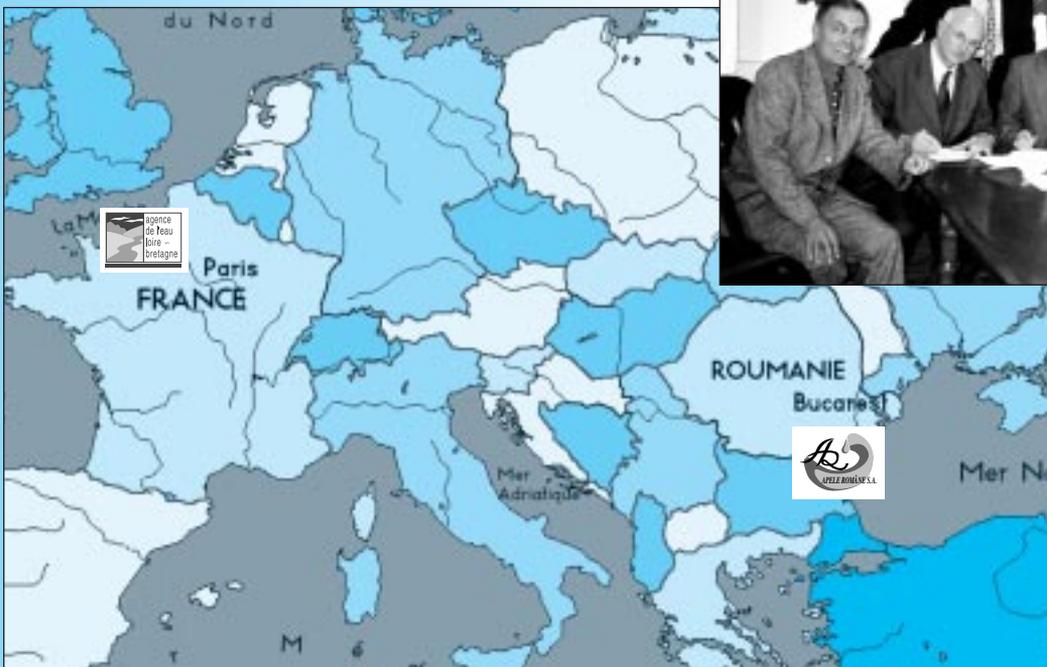
- ➔ des échanges d'information et de documentation,
- ➔ l'accès au site Internet de chaque organisme,
- ➔ l'organisation éventuelle de réunions d'information, d'ateliers de travail ou de conférences,
- ➔ des échanges entre les acteurs de la gestion de l'eau de chaque bassin (élus, usagers, techniciens, fonctionnaires, jeunes, ...).

Agence de l'Eau Loire-Bretagne  
Avenue de Buffon - B.P. 6339  
45063 Orléans cedex 2  
Fax : 02 38 51 74 74

[www.eau-loire-bretagne.fr](http://www.eau-loire-bretagne.fr)

Apele Romane  
9, rue Edgar Quinet  
Bucarest  
Roumanie  
Fax : 40 1 31 22 17 4

[www.rowater.ro](http://www.rowater.ro)



La prochaine  
Assemblée Générale  
du "CEENBO"  
se tiendra à Sinaia  
(Roumanie)  
du 1<sup>er</sup> au 2 février 2002

# ESPAGNE

## CONFÉDÉRATION HYDROGRAPHIQUE DU GUADALQUIVIR



La Confédération Hydrographique du Guadalquivir, comme les autres Organismes de Bassin qui couvrent une grande partie de la Péninsule Ibérique, s'est vue attribuer, entre autres, la gestion des eaux du domaine public par la loi espagnole sur l'eau.

Son mandat a commencé en 1926 et le 75<sup>ème</sup> anniversaire de sa création se fêtera l'année prochaine. Son territoire est celui des bassins du Guadalquivir et des fleuves Guadalete et Barbate qui se jettent dans l'Atlantique.

La superficie du bassin est de 63.822 km<sup>2</sup>. 941 villes sont implantées dans le bassin : Séville, Cordoue, Grenade, Jaen, Cadix et Jerez entre autres. La population dépasse cinq millions d'habitants.

52 barrages sont en exploitation dans le bassin.

Toutes les grandes villes sont alimentées par l'eau de ces barrages et la superficie irrigable couvre 600.000 Ha.

Le Plan Hydrologique a été approuvé par le Conseil de l'Eau du Bassin en avril 1995 et ensuite par le Gouvernement espagnol en 1998. Le Conseil de l'Eau se compose de représentants des administrations centrales et autonomes, des usagers, des irrigants, des services d'eau potable et de l'industrie.

Le Plan Hydrologique porte sur la gestion intégrée des ressources en eau superficielle et souterraine, fait la promotion des associations d'irrigants, ayant des prises d'eau communes, et des autres associations d'usagers.

Toute demande faite à la Confédération Hydrographique concernant l'utilisation de l'eau est tout d'abord examinée par le "Bureau de la Planification", qui décide si celle-ci est compatible ou non avec les prévisions et usages établis dans le Plan approuvé. Si celle-ci est compatible, le processus de concession se poursuit au sein du "Commissariat des Eaux" jusqu'à la résolution finale de la "Présidence". Si la compatibilité n'est pas assurée, le demandeur est avisé qu'il est impossible de satisfaire à sa demande.

Le Plan Hydrologique établit les priorités d'usages qui sont généralement les suivantes : alimentation en eau potable, débit écologique des fleuves, irrigation, industrie, loisirs, ...

Il faut mettre en exergue la "Commission des Lâchures de Barrages", où la participation des usagers est la plus importante (95%). Celle-ci décide du régime des remplissages et des lâchures des réservoirs afin d'assurer l'alimentation en eau.

Ces dernières années, la Confédération Hydrographique a limité, avec la collaboration des usagers, les dotations pour l'irrigation, même en période d'abondance, afin de promouvoir les économies d'eau pour les campagnes futures.

Les consommations ont diminué de 7.000 m<sup>3</sup> à 4.500 Hm<sup>3</sup>/Ha par an. Il faut rappeler que l'évapotranspiration potentielle dépasse 1.000 mm/an au Sud de l'Espagne.

Il faut également signaler que "l'Unité de la Qualité des Eaux", qui possède ses propres labora-

toires d'analyses, est l'une des plus actives de notre organisme.

Le Bassin est doté d'un système d'information hydrologique (SAIH) qui transmet, en temps réel, les incidences des pluies en mesurant leurs intensités, le ruissellement dans les lits afin de permettre de réguler les débits, et le niveau des réservoirs. Son efficacité fut prouvée, lors des six dernières années, en trois occasions qui ont coïncidé avec des périodes de précipitations importantes.

Un autre réseau est parallèle à ce système, il concerne la qualité des eaux (ICA). Celui-ci transmet, aussi en temps réel,

les paramètres les plus importants sur la qualité des eaux dans les fleuves et les réservoirs.

Manuel Vizcaino Alcala  
Confédération Hydrographique  
du Guadalquivir  
Fax : 95 4233605  
presidencia@chguadalquivir.es

[www.chguadalquivir.es](http://www.chguadalquivir.es)

La prochaine réunion  
du Bureau de Liaison  
du RIOB se tiendra  
à Séville (Espagne)  
du 25 au 26 février 2002



## UNION EUROPÉENNE

### LA DIRECTIVE-CADRE EUROPÉENNE SUR L'EAU

La Directive "établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau" est entrée en vigueur à la fin de l'année 2000. C'est un texte de toute première importance pour la gestion de l'eau, dont l'objectif est de renforcer la cohérence de la politique européenne dans ce domaine : elle donne un cadre d'ensemble à des réglementations qui étaient éparpillées et exclusivement sectorielles jusqu'ici.

Quelques points saillants de ce texte :

- **nécessité d'une gestion par bassin versant**, équilibrée entre tous les usages et soucieuse du bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques,
- **priorité à la protection de l'environnement** : les Etats-membres doivent mettre en place des programmes de mesures destinés à atteindre dans un délai de quinze ans un objectif général de bon état de toutes les eaux (eaux superficielles, eaux souterraines et eaux côtières). Des reports d'échéances de six à douze ans supplémentaires sont possibles

dans certaines circonstances. De plus, certaines masses d'eau fortement modifiées peuvent être l'objet d'exigences moins rigoureuses,

- **obligation de prévenir toute dégradation**, d'améliorer la qualité des écosystèmes "prioritaires" dans leur ensemble et supprimer, à terme de vingt ans au plus, les rejets de substances dites "prioritairement dangereuses",
- **une place importante est réservée aux outils économiques et à la tarification** : principe de la récupération des coûts de la gestion de l'eau et de la dépollution sur les usagers de l'eau et ceux qui la dégradent et principe pollueur-payeur,
- **participation du public à la gestion** : l'information et la consultation du public doivent être mises en place dans chaque district,
- **renforcement de la politique de protection des eaux souterraines** (une proposition de directive est attendue sur cette question).



#### LE BASSIN SEINE-NORMANDIE

##### Principales caractéristiques du bassin

- 97 000 km<sup>2</sup>
- 17 millions d'habitants
- 60 % de la population se concentre dans l'agglomération parisienne
- 8715 municipalités
- 37 millions de touristes/an
- 60 % de la production automobile nationale
- 79 % de la production sucrière française

##### Principaux défis actuels

###### Environnement

Améliorer :

- la réduction des pollutions agricoles diffuses
- le traitement de l'azote et du phosphore domestiques
- le contrôle des pollutions pluviales urbaines
- la restauration des zones humides et rose-lières des berges
- l'évaluation des performances environnementales

###### Economie

- comptes économiques de l'eau (notamment l'évaluation des dommages)
- scénarios prospectifs à l'horizon 2015
- évaluations coût/efficacité des programmes

###### Gouvernance

renforcer :

- la légitimité de la prise de décision
- la participation du public
- l'équité et la solidarité

**A**u début des années 60, les experts considéraient que la Seine était moribonde : de fait, sur les 32 espèces piscicoles endémiques de son répertoire originel, à peine 3 étaient encore épisodiquement signalées à cette époque.

Dans ce contexte, la création des Agences françaises de Bassin par la loi de 1964 marque le signal de la reconquête des milieux aquatiques.

Les missions assignées à l'Agence Seine-Normandie dès son installation réelle en 1968 sont les suivantes :

- La mise en œuvre, à l'échelle du bassin, d'une gestion intégrée et durable de la ressource en eau, en impliquant tous les acteurs concernés ;
- La sécurité de l'approvisionnement ;
- La protection du patrimoine naturel ;
- La réduction de la pollution chronique et accidentelle ;
- L'amélioration de la gestion des ouvrages.

Les ressources financières de l'Agence proviennent de l'application des principes "consommateur / payeur" pour la gestion quantitative et "pollueur / payeur" pour la gestion qualitative. Elles sont budgétisées dans les Programmes Quinquennaux proposés par le Comité de Bassin ("Parlement de l'Eau" qui réunit tous les partenaires), et approuvés par le Conseil d'Administration, dont le Président est le Préfet de la Région Ile-de-France.

La loi sur l'eau de 1992 fournit un nouvel instrument de planification par bassin, le "SDAGE", qui sera renforcé par des "SAGE" préparés par des Commissions Locales de l'Eau (C.L.E) au niveau de chaque sous-bassin.

A la même époque, les six Agences de Bassin ont joint leurs banques de données dans le Réseau National des Données sur l'Eau (RN-DE), et ont développé les Systèmes d'Evaluation de la Qualité (SEQ).

L'Agence de l'Eau Seine-Normandie gère ses propres réseaux de mesures et a mis au

point à partir de 1995 un instrument d'évaluation basé sur des indicateurs de performance (tableau de bord d'évaluation des orientations du "SDAGE"). Cet outil vise à apprécier et améliorer l'efficacité des actions environnementales, sociales, économiques et administratives entreprises dans l'exécution du "SDAGE". Il comprend 45 indicateurs de diverses natures qui correspondent aux cibles spécifiques du "SDAGE" et sont regroupés selon 5 index correspondant à ses différents chapitres. Le tableau de bord a été publié chaque année depuis 1997.

##### Les résultats

De 1991 à 2001, les VIème et VIIème programmes de l'Agence ont investi environ 5,6 milliards d'euros au soutien d'environ 10 milliards d'euros de travaux dans le bassin.

Plus de 500 nouvelles stations d'épuration ont ainsi été construites, accroissant la capacité épuratoire des municipalités de 20% pour la matière organique et de plus de 50% pour l'azote et le phosphore. On estime que le traitement des rejets industriels a été amélioré de plus de 30%.

Il en résulte une amélioration continue de la qualité des rivières - particulièrement à Paris - où la Seine héberge désormais plus de 24 espèces piscicoles pérennes - et des eaux de baignade, sauf sur l'azote qui provient pour plus des 2/3 de l'agriculture.

Cependant, on note une augmentation globale de la concentration en nutriments et pesticides des eaux souterraines. Les agriculteurs ont été les grands absents en ce qui concerne le

paiement de leur pollution. De plus l'intensification du drainage agricole a ruiné 50% des zones humides du bassin alors que celles-ci jouent un rôle essentiel dans la réduction des nutriments.

Enfin, une autre source majeure de pollution provient des ruissellements pluviaux des zones urbaines: des études récentes ont conclu que les matières en suspensions contenues dans les rejets pluviaux de l'agglomération parisienne représente une masse équivalente à celle de la totalité des rejets domestiques de l'ensemble du bassin.

En 1997, l'Agence s'engagea dans l'acquisition et la restauration des zones humides ; un pôle permanent "zones humides et rivières" a été créé en son sein en 2001.

L'Agence s'intéresse également à l'éducation et à la création de nouveaux métiers : elle supporte annuellement environ 900 classes d'eau hebdomadaires dans le bassin et aura permis la création de 2000 emplois-jeunes d'ici fin 2001.

L'Agence a enfin soutenu 77 microprojets d'eau dans 28 pays en développement depuis 1997 et apporte un appui technique à divers jeunes Organismes de Bassin de pays émergents.

##### Les perspectives

L'Agence veut relever avec optimisme ces nouveaux défis environnementaux identifiés à partir de l'expérience rappelée ci-dessus.

Elle va bénéficier pour cela des renforts juridiques constitués du projet de loi sur l'eau qui a été adopté en Conseil des



Ministres et de la nouvelle Directive-Cadre européenne sur l'eau.

La nouvelle loi devrait notamment accroître la légitimité des mécanismes de prise de décision et la participation du public, en encadrant plus équitablement les prix de l'eau, et en renforçant les mécanismes de solidarité.

**Le VIII<sup>ème</sup> programme de l'Agence, qui débutera en 2002, a déjà été préparé selon ces ambitions**, avec l'appui fourni par un programme de recherche permanent (le PIREN-Seine) et par le tableau de bord des indicateurs du "SDAGE".

Il prévoit notamment le soutien au grand projet d'assainissement pluvial de l'agglomération parisienne qui inclura de plus l'élimination de 75% des rejets domestiques d'azote et de phosphore de l'agglomération (8,8 millions d'équivalent-habitants). Ce programme devrait ainsi marquer le début d'une nouvelle étape dans la reconquête des milieux aquatiques du bassin.

**Le tout récent Programme Mondial d'Evaluation de la ressource en eaux des Nations Unies a retenu le Bassin Seine-Normandie pour ses premières études de cas.**

L'Agence en attend une meilleure lisibilité de son action. Elle espère ainsi améliorer son efficacité globale vers un développement plus équitable et durable au service du public comme de l'environnement.

**Olivier BOMMELAER**  
Agence de l'Eau  
Seine-Normandie  
Fax : 33 (0) 1 41 20 16 09  
BOMMELAER.Olivier@AESN.fr

[www.eau-seine-normandie.fr](http://www.eau-seine-normandie.fr)

# FRANCE - POLOGNE

## JUMELAGE SEINE-NORMANDIE / RZGW DE GLIWICE



L'Agence de l'Eau Seine-Normandie a reçu le 11 juillet 2001 une importante délégation polonaise du Ministère de l'Environnement, du Bureau National de l'Eau, et des 7 Agences de l'Eau (RZGW).

Tomasz WALCZYKIEWICZ, Président du Réseau International des Organismes de Bassin, accompagnait cette délégation.

Cette visite s'inscrivait dans le voyage d'étude organisé sous l'égide de la Commission Européenne par l'Office International de l'Eau dans le cadre de la

Convention de jumelage-pré-adhésion avec le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement français, financé par le budget communautaire (PHARE), pour le secteur de l'eau en Pologne.

**Le thème central de ce voyage d'étude était l'application à la Pologne de la nouvelle Directive-Cadre européenne relative à l'eau.**

Suite à ce voyage d'étude, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et la RZGW de Gliwice (bassin de Silésie) ont ratifié le 9 août 2001 un accord de jumelage visant un programme

de coopération à fort contenu technique centré sur la résolution des contraintes d'application de la Directive-Cadre sur les 2 bassins.

Il s'insère dans le Programme Associé de jumelages interbassins initié par le Réseau International des Organismes de Bassin soutenu par le Partenariat Mondial de l'Eau (Global Water Partnership - GWP).



## ACADÉMIE DE L'EAU

### STRATÉGIE DE GESTION DES EAUX TRANSFRONTALIÈRES

La Conférence de Paris de mars 1998 sur le développement durable avait insisté sur la nécessité d'une gestion commune des fleuves et des nappes souterraines transfrontalières.

L'Académie de l'Eau avait engagé en 1997 une analyse détaillée sur cinq bassins transfrontaliers (le Rhin, le Lac Léman, les fleuves ibériques, l'Oder et le Sénégal). Elle avait aussi passé en revue les 145 bassins internationaux existants afin d'en tirer les règles et les principes utilisés permettant d'établir un "Guide

conseil" pour créer et faire fonctionner une Commission Internationale de Bassin qui avait été présentée à l'Assemblée Générale du RIOB de Bahia en 1998.

Compte tenu de l'intérêt rencontré par cette réflexion, tant à l'Assemblée Générale du RIOB qu'au deuxième Forum Mondial de l'Eau, l'Académie de l'Eau a lancé en 2000 la réalisation d'une dizaine de monographies de bassins internationaux : le Danube, le Nil, le Lac Tchad, le Zambèze, les Grands lacs américains et le Saint-Laurent, le Rio Gran-

de, le Parana, le Tigre et l'Euphrate, la mer d'Aral, le Gange, le Mékong, ainsi qu'une actualisation des cinq études précédentes.

Il est prévu de présenter à l'Assemblée du RIOB à Québec en mai 2002 une version fortement améliorée du "Guide conseil" destiné aux pays souhaitant constituer une Commission Inter-Etats pour leurs eaux partagées.

Parallèlement, l'Académie va engager une réflexion sur les bassins africains et maghrébins dans le cadre de l'"Africa Focus". Elle a pour objet de dé-

velopper pour ces bassins des études les faisant participer au "World Water Assessment Programme" des Nations Unies en liaison avec l'Institut du Monde Arabe et le Centre Habitat des Nations Unies à Nairobi.

**François Valiron**  
Académie de l'Eau  
Fax : 33 (0) 1 41 20 16 09  
academie@oieau.fr



# FRANCE

## COOPÉRATION FRANÇAISE

### UNE STRATÉGIE INTERMINISTÉRIELLE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

Le 22 mars 2001, à l'occasion de la 8<sup>ème</sup> journée mondiale de l'eau, le Ministre Délégué à la Coopération et à la Francophonie M. Charles Josselin a présenté la nouvelle stratégie française de coopération dans le domaine de l'eau.

La France, qui consacre 1,2 milliard de francs chaque année à l'eau au titre de l'Aide Publique au Développement, se fixe **trois objectifs majeurs** :

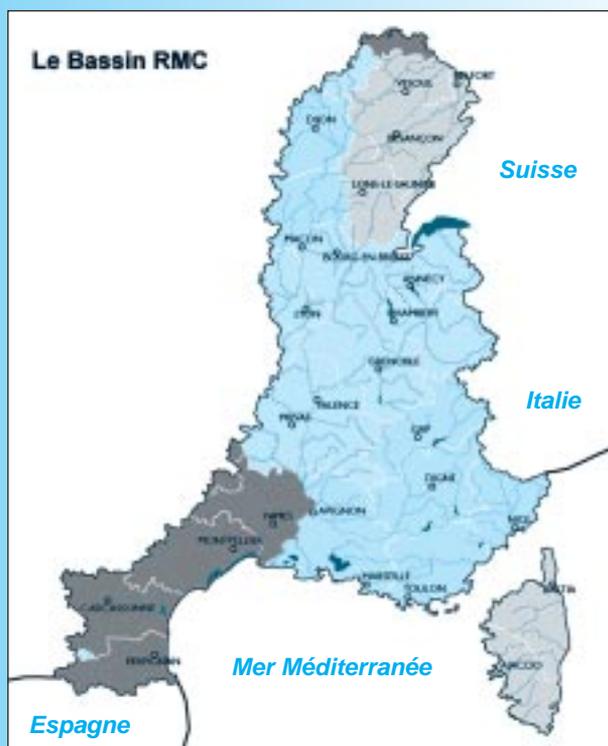
- 1 la poursuite de l'effort financier ;
- 2 une plus grande cohérence entre les différents ministères concernés par l'eau, grâce à la mise en place d'une cellule interministérielle de l'eau, chargée de concevoir, coordonner et évaluer les interventions françaises ;
- 3 le renforcement du partenariat avec le secteur privé afin de définir une stratégie commune prenant en compte les besoins d'alimentation en eau potable des grandes villes ou l'organisation des grands fleuves.

Une opération de communication d'envergure est destinée à sensibiliser le public au problème de l'eau et comprends :

- ◆ un coffret intitulé "l'eau en partage", contenant un CD-ROM en français, allemand, anglais, arabe et espagnol accompagné d'une brochure et présentant les enjeux de l'eau dans le monde ;
- ◆ une collection intitulée "l'eau, la vie, l'environnement" de 42 films documentaires ;
- ◆ une exposition sur l'eau, proposant une synthèse des connaissances sur cette ressource et les enjeux qui lui sont liés ;
- ◆ un dossier technique enfin, intitulé "eau et santé", et destiné à tout opérateur intervenant dans le domaine de la fourniture d'eau potable aux populations des pays en développement.

François PENGUILLY  
Ministère des Affaires  
Étrangères  
françois.pengUILLY@diplomatie.gouv.fr  
Fax : +33 1 53 69 33 35

[www.france-diplomatie.fr](http://www.france-diplomatie.fr)



## AGENCE DE L'EAU RHÔNE-MÉDITERRANÉE-CORSE

### CONFÉRENCE INTERNATIONALE "FLEUVES 2001"

La conférence internationale organisée par l'Agence de l'Eau, avec le concours de la Région Rhône-Alpes, a réuni au bord du Rhône, du 6 au 8 juin 2001, plus de 400 personnes.

Quels sont les apports de la connaissance scientifique à la gestion des grands fleuves, quelles interrogations les gestionnaires de ces grands fleuves adressent-ils à la communauté scientifique ? Ces grandes questions constituaient le cœur des diverses présentations et débats : l'ambition de cette rencontre étant en effet de permettre la confrontation des points de vue des scientifiques et des décideurs, afin d'élaborer et d'enrichir les stratégies d'actions pour une gestion durable des grands fleuves.

Si le Rhône fut particulièrement à l'honneur, Lyon ville d'accueil oblige, il fut également fortement question de plusieurs grands "frères" européens : le Rhin, le Danube, le Pô, l'Ebre, etc, illustrant les différentes approches thématiques structurant ces trois journées :

- "Crues et usages de l'espace alluvial",
- "Gestion partagée de la ressource",
- "Usages du fleuve et réhabilitation physique du milieu",
- "Activités du bassin versant et qualité de l'eau".

Quelques idées forces se sont imposées permettant d'imaginer des évolutions sensibles dans la manière d'appréhender nos grands (et petits) systèmes fluviaux à l'avenir :

- L'importance de la connaissance : de la nécessité de connaître pour comprendre, prévoir et agir efficacement ;
- L'intégration des sciences humaines à renforcer : le regard sur "l'histoire" est essentiel, ainsi que l'intégration de l'approche sociologique, qui aidera à établir le dialogue et la concertation, notamment dans la gestion des inondations, avec les riverains ;
- La communication entre les scientifiques, les décideurs et les gestionnaires à améliorer : afin de permettre l'expression "adaptée" des besoins et des acquis, de faciliter la mise en cohérence des politiques sectorielles, ...

A souligner également le constat, satisfaisant, que certaines idées "révolutionnaires" d'hier sont aujourd'hui passées dans la gestion opérationnelle, comme le concept d'espace de liberté des cours d'eau !

La Directive-Cadre, adoptée au niveau européen, qui vise, sous quinze ans, un objectif général de bon état des différents types de milieux aquatiques sur tout le territoire européen, constitue indéniablement un enjeu et une opportunité pour avancer.

Les actes du colloque seront disponibles sous forme de CD ROM ou accessibles sur le site Internet de l'Agence de l'Eau.



Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse  
2-4, allée de Lodz  
69363 LYON Cedex 07  
Tél. : 04 72 71 26 00  
Fax : 04 72 71 26 03

[www.eaurmc.fr](http://www.eaurmc.fr)

# EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE

"CEENBO" RÉUNION CONSTITUTIVE DU RÉSEAU DES ORGANISMES DE BASSIN D'EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE - VARSOVIE, 22 ET 23 JUIN 2001

## Résolutions finales

Des représentants d'organismes et d'administrations gouvernementales, chargés de la gestion de l'eau dans leur pays, et d'Organismes de Bassin (existants ou en cours de création avec le soutien d'agences de coopération bi et multilatérale), dans les pays d'Europe Centrale et Orientale, se sont réunis à Varsovie les 22 et 23 juin 2001, dans le cadre du Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB).

Les délégués ont souligné la nécessité de créer un Réseau des Organismes de Bassin d'Europe Centrale et Orientale ("CEENBO").

Ils ont discuté le projet de statuts du "CEENBO" dans la limite de leurs compétences.

Ils ont remercié le Gouvernement polonais, le "GWP" et le "GWP-Pologne" ainsi que le Président du RIOB, Tomasz Walczykiewicz, pour leur accueil chaleureux et la parfaite organisation de cette réunion constitutive.

Les délégués ont accueilli avec gratitude l'invitation des Autorités Roumaines d'organiser la 1<sup>ère</sup> Assemblée Générale du "CEENBO" les 1<sup>er</sup> et 2 février 2002 avant la 5<sup>ème</sup> Assemblée Générale du RIOB de Québec en mai 2002.

## DÉCLARATION DE VARSOVIE

Les délégués déclarent appliquer, ou s'engager à appliquer, les modalités communes suivantes :

- **organisation à l'échelle des bassins hydrographiques des modalités d'une gestion intégrée des ressources en eau** visant à prévenir les risques naturels dangereux et catastrophiques, à satisfaire de façon rationnelle et équitable les différents usages pour un développement économique durable et à protéger et restaurer les milieux aquatiques ;
- **instauration de systèmes de financement des programmes pluriannuels** d'aménagement, d'équipement et de protection sur la base du principe "utilisateur-pollueur-payeur", et de la notion de solidarité de bassin ;
- **mise en place de modalités de partenariats**, associant à la programmation et à la gestion des Organismes de Bassin, les Autorités Nationales, et éventuellement les Institutions Internationales com-

pétentes, aux pouvoirs locaux, aux utilisateurs de l'eau, aux Organisations Non Gouvernementales représentatives concernées ;

- **développement de capacités d'information** des représentants de ces partenaires pour leur permettre d'assumer pleinement les responsabilités et missions qui leur incombent dans le cadre de la politique de bassin.
- Ils s'engagent, dans la limite de leurs moyens, à adhérer au RIOB, à poursuivre les objectifs du Réseau et à participer à ses projets communs, ainsi qu'à faire connaître à chaque occasion ses activités, afin de développer une coopération élargie entre tous ses membres.

En outre, à travers cette participation, ils s'engagent à promouvoir l'intérêt de la gestion globale des ressources en eau par bassin hydrographique, par rapport aux approches sectorielles, et ainsi contribuer au développement de cette démarche en Europe Centrale et Orientale (en particulier dans le cadre de l'application de la Directive-Cadre de l'Union Européenne).

Conformément aux statuts du RIOB, approuvés lors de l'Assemblée Générale de Zakopane (Pologne, Octobre 2000), à l'article 11 en particulier, les délégués soulignent la nécessité de créer un Réseau Ré-

gional des Organismes de Bassin d'Europe Centrale et Orientale - "CEENBO".

Ils souhaitent qu'une telle initiative se développe dans la région avec le soutien des "TAC" régionaux du "GWP" (CEETAC/GWP).

En particulier, les représentants déclarent que le "CEENBO" sera :

- conforme à l'objet et aux statuts du RIOB,
- en cohérence avec le programme général du RIOB approuvé en 2000 (en particulier pour la mise en œuvre du Programme Associé RIOB/GWP dans la région),
- engagé dans un esprit de partenariat avec les membres du RIOB des autres régions géographiques.

Les représentants chargent le Président du RIOB, Tomasz Walczykiewicz, le "CEETAC" du "GWP" et le Club Polonais du "GWP" d'élaborer le projet de statuts du "CEENBO" et d'organiser, avec le support du RIOB et du "GWP", la première Assemblée Générale du "CEENBO" avant la prochaine Assemblée Générale du RIOB.

Les délégués demandent au Président du RIOB et au Secrétariat Technique Permanent d'assurer la diffusion la plus large possible de cette "Déclaration de Varsovie".



La prochaine Assemblée Générale du "CEENBO" se tiendra à Sinaia - Roumanie du 1<sup>er</sup> au 2 février 2002

Contact :  
danielar@ape.rowater.ro

# HONGRIE

## DIRECTIVE-CADRE EUROPÉENNE

La Hongrie et les Pays-Bas coopèrent depuis de longues années dans le domaine de la gestion de l'eau. Ces deux pays possèdent en effet de grands fleuves internationaux, tels que le Danube et la Tisza en Europe Centrale, ou le Rhin et la Meuse en Europe Occidentale. L'un des thèmes de cette coopération est la gestion intégrée des ressources en eau et, en particulier, la planification par bassin.

Dans le cadre du Programme "MATRA," le Gouvernement hollandais assiste la Hongrie pour, notamment, la "Mise en application en Hongrie de la Directive-Cadre européenne sur l'eau".

Le projet a débuté en avril 2001 et se terminera fin 2002. Il est réalisé en coopération avec le Ministère Hongrois des Transports et de Gestion des Eaux, l'Autorité Nationale de l'Eau et le Ministère de l'Environnement et avec les organismes locaux de l'eau et de l'environnement de la région Nord-Transdanube, ainsi que l'Université de Technologie et d'Economie de Budapest. L'assistance technique est fournie par le bureau d'études DHV, qui possède une filiale à Budapest, l'Institut Hollandais de Gestion des Eaux Continentales (RIZA) et l'Autorité de l'Eau "Uitwaterende Sluizen" du côté hollandais.

Les résultats attendus du projet sont les suivants :

- 1 La définition des "unités de bassin" en Hongrie, conformément aux exigences de

la Directive. Il s'agit d'identifier et de combler les lacunes dans la législation et l'organisation hongroises des structures institutionnelles qui empêchent la mise en application de la Directive.

- 2 La méthodologie pour développer en Hongrie une stratégie de diagnostic et de suivi ;
- 3 L'amélioration des connaissances sur la législation européenne en général et leur mise en application par les institutions chargées de la gestion intégrée des bassins versants, y compris la participation du public ;
- 4 Un plan de gestion de bassin du fleuve Altal Er, utilisé comme bassin pilote pour une application ultérieure dans toute la Hongrie.



## LE BASSIN DE L'ALTAL ER

L'Altal Er est long de 53 km. Son débit moyen est de 500 l/s. Il prend sa source au sud d'Oroszlány et se jette dans le Danube à Dunaalmas. Son bassin couvre une superficie de 521 km<sup>2</sup>. La région est l'une des plus industrialisées de Hongrie avec des mines de charbon et la production d'énergie, de l'industrie lourde (production d'aluminium et d'acier) en amont et de l'aquaculture et de l'agriculture en aval. La majeure partie des activités minières et d'industrie lourde a cessé dans les années 90.

Les nappes souterraines karstiques sont les principales sources d'eau potable, mais avec les mines abandonnées remplies d'eau, la qualité future de cette eau est incertaine.

Les activités minières passées (charbon) ont considérablement affecté les nappes d'eau souterraine du bassin. La plupart des puits en aval sont secs mais on a observé que le niveau des nappes a commencé à s'élever régulièrement après la fermeture des mines.

Le bassin de l'Altal Er possède de nombreux lacs ; la

plupart sont des lacs artificiels construits au cours des 30 dernières années pour le refroidissement des centrales électriques. Le Lac Tata est le plus ancien et important : c'est un site "RAMSAR" avec un pavillon de chasse, royal et médiéval, situé en son centre. Le lac est utilisé pour la baignade et la pêche.

La ville la plus importante est Tatabánya (environ 70.000 hab.) suivie par Tata et Oroszlány (environ 20.000 hab. chacune). Au total 130.000 personnes vivent dans le bassin.

En juin 2001, des ateliers rassemblant les acteurs concernés ont été organisés à Budapest et Tata afin de collecter le plus grand nombre possible d'informations utiles au projet.

Le but du projet est en particulier de développer un plan de bassin pour la région de l'Altal Er proche de la vieille ville de Tata. Le plan d'intervention pilote sera défini par un processus ouvert de planification avec la participation du public. Les usagers de l'eau et les ONG seront impliqués dans les débats. Ce processus devra conduire à un consensus sur les mesures proposées et leurs modalités de mise en œuvre.

**Kalman. Papp**  
Office National des Eaux - OVF  
Fax: 36-1 212-0775  
kalman.papp@ovf.hu

# HONGRIE ET ROUMANIE

## "POLLUTION SANS FRONTIÈRE"

Des événements récents de pollution accidentelle ayant affecté une rivière transfrontalière entre la Roumanie et la Hongrie ont mis en évidence la nécessité de renforcer la coopération entre les deux pays sur l'ensemble des aspects liés à la gestion de bassin.

Le projet, financé par la Commission Européenne et les Ministères français des Affaires Etrangères et de l'Environnement, consiste en un échange d'expériences entre la France, la Roumanie et la Hongrie, appliqué à la rivière Crisuri, où un Comité de Bassin expé-

riental a été mis en place, dès 1999, sur la partie roumaine dans le cadre du programme PHARE-Partenariats.

L'objectif est d'établir un programme commun de travail entre les entités des deux pays en charge de la gestion de l'eau au niveau de ce bassin pilote, portant notamment sur les volets suivants :

- Le renforcement des systèmes d'alerte en cas de pollutions accidentelles et de l'amélioration des politiques de prévention des pollutions industrielles ;

- L'analyse des outils existants pour la gestion intégrée des ressources en eau et des procédures d'élaboration d'un plan de gestion du bassin pilote transfrontalier, pour la mise en œuvre de la Directive-Cadre européenne ;

- L'organisation des échanges de données et harmonisation des méthodes analytiques ;

- L'information des responsables des collectivités locales sur leur rôle dans la gestion du bassin ;

- L'accès du public à l'information.

Ce projet international comporte des missions d'experts français et différentes réunions tripartites dans les trois pays en vue d'analyser la situation et échanger des expériences.

Au delà de cette première phase, le lancement d'un projet pluriannuel d'envergure internationale est prévu, sur la base de termes de référence en cours de préparation.

# RUSSIE

## LA VOLGA - BASSIN PILOTE

Rassemblés au sein d'un consortium, BCEOM, VERSeau et l'OIEau mènent depuis un an, sur financement de l'Union Européenne (TACIS), **un projet qui doit jeter les bases des réformes institutionnelles indispensables en Russie pour atteindre une gestion intégrée des ressources en eau, inspirée directement des modèles européens.** Ce projet a la Volga, et plus particulièrement son affluent l'Oka - sous bassin dont dépendent l'alimentation et les rejets de la ville de Moscou, comme zone test d'application pilote.

La mise en place d'une unité de planification et d'une instance de concertation sur ce sous-bassin est maintenant imminente.

Dans le cadre de ce projet, la création d'un système d'information des "Agences de Bassin (BVU)" a particulièrement été étudié.

Les tâches des "BVU" en Russie sont en train de changer. En effet, elles sont en passe de devenir,

entre autres, les agences exécutives responsables de produire l'information nécessaire pour faciliter la prise de décision des nouveaux Conseils de Bassins.

Un département de planification sera particulièrement chargé, dans chaque "BVU", d'organiser et de gérer le système d'information pour la gestion intégrée des ressources au niveau du bassin.

Pour organiser la production des informations utiles, le "BVU" devra combiner, d'une part, des informations sur l'état des ressources en eau et, d'autre, part sur la pression exercée sur ces ressources par les utilisateurs.

Ainsi dans une première étape, les systèmes d'information des "BVU" devra exploiter des données relatives :

- Aux caractéristiques des réserves en eau et des ouvrages hydrauliques,
- A la météorologie et aux ressources en eau de surface

(aspects quantitatifs et qualitatifs),

- Aux eaux souterraines (aspects quantitatifs et qualitatifs),
- A la caractérisation des principaux pollueurs et utilisateurs d'eau,
- Aux prélèvements, usages et rejets effectués dans le bassin.

Or, en Russie comme dans la plupart des pays du monde, la production et la gestion de l'ensemble de ces données sont assurées par de multiples organismes, dépendant des divers services publics (Organes exécutifs fédéraux dans le cas de la Russie), chacun d'eux ayant développé ses propres procédures en fonction de ses besoins et contraintes particulières.

Dans le cadre du projet TACIS, l'appui au développement des systèmes d'information des "BVU" a commencé par une "analyse institutionnelle des flux de données". Cette étude visait à identifier les

informations disponibles et à voir comment adapter les flux d'information afin que l'Unité de Planification du "BVU" ait un accès homogène aux données qui lui sont nécessaires pour mener à bien ses activités.

Dans un premier temps, l'OIEau a analysé l'organisation actuelle et son contexte législatif, institutionnel et organisationnel.

A la lumière des schémas de flux de données élaborés, il est apparu que les "BVU" n'ont pas, pour le moment, accès à la plupart des données qui leur sont nécessaires pour assurer leur rôle de planification.

Le rapport d'étude a donc débouché sur des recommandations concrètes pour permettre les échanges indispensables entre les institutions, avec des propositions pour la rédaction des décrets nécessaires au renforcement des compétences des "BVU".

**Margarita Chevchenko**  
Ministère des Ressources Naturelles  
Fax: 7 095 230 86 60

# POLOGNE

## BASSIN PILOTE DU NAREW

Ce bassin pilote du Narew, le plus long affluent de la Vistule, qui prend sa source en Biélorussie, concerne une superficie d'environ 27 000 km<sup>2</sup> en territoire polonais et s'arrête à la confluence avec son affluent principal le Bug à la frontière ukrainienne.

Un Plan d'action sur un an comporte les étapes suivantes, réalisées dans le cadre du "Jumelage pré-adhésion" avec la France :

▶ **La désignation de l'équipe polonaise en charge du projet** : sous la responsabilité du Ministère de l'Environnement, la RZGW de Varsovie a été mandatée pour conduire l'expérience, et plus particulièrement le Directeur-Adjoint, Jurek Zielinski, ainsi qu'une équipe de 5 spécialistes intervenant à temps partiel ;

▶ **La constitution des différentes Commissions de concertation et de décision**, notamment la "Commission Narew" (composée de 45 représentants, à parts égales des collectivités locales, des usagers et de l'administration) ; une "Commission d'Arbitrage" (composée de

5 représentants de la Commission Narew) et un Comité Technique de pilotage au niveau national ;

▶ **La réalisation d'un document présentant l'état des lieux et mettant en évidence les enjeux et les problèmes prioritaires au niveau du bassin pilote** ; cette analyse a d'abord été présentée au Comité technique de pilotage pour validation,

● **L'organisation de 3 réunions de la "Commission Narew"**. L'état des lieux du bassin a été présenté et un débat organisé sur les enjeux, les problèmes prioritaires et les modalités de consultation du public. La "Commission d'arbitrage" a ensuite mis par écrit les remarques formulées et défini les questions prioritaires à étudier,

● **L'élaboration d'un projet de Programme de mesures** : en raison des délais, la proposition a seulement porté sur une des questions prioritaires: la limitation des rejets dans les zones où les nappes souterraines présentent une pollution importante,

● **Une analyse du coût des mesures proposées et des montages financiers envisageables pour les investissements** : ses conclusions ont été présentées à la 2<sup>e</sup> réunion de la Commission Narew fin juin 2001,

● **Des actions de formation** ont été réalisées à l'attention des élus des collectivités locales et des responsables techniques des services d'assainissement du bassin pilote. L'organisation en a été confiée à la "Fondation de l'Eau de Gdansk", qui a main-

tenant 5 années d'expérience en matière de formation aux métiers de l'eau en Pologne.

L'objectif de cette expérience pilote était de tester les méthodes et procédures pour élaborer les futurs plans de gestion de bassin en application de la Directive-Cadre Européenne.

L'Agence de l'Eau française Adour-Garonne a apporté un soutien précieux au développement de cette expérience en participant à la préparation des travaux, à l'animation des réunions et à l'analyse des résultats.

## UTILISATION DE L'EAU DANS LE BASSIN DE LA REGA

Le bassin de la Rega couvre les régions côtières de la Baltique (2.860 km<sup>2</sup>).

Conformément à la nouvelle Loi sur l'Eau, l'Agence Régionale de Gestion des Eaux (RZGW) de Szczecin doit établir un règlement des conditions d'utilisation de l'eau dans ce bassin.

Ce document permet la limitation de l'utilisation de l'eau dans le bassin et oriente les investissements à réaliser.

Celui-ci doit tenir compte de l'équilibre des ressources en eau, des exigences de protection de l'environnement des régions et des voivodies, des dispositions des plans d'aménagement du territoire, des

documents hydrogéologiques, des autorisations d'utilisation de l'eau et enfin des caractéristiques physiques et économiques du bassin.

C'est un document de portée juridique. Une fois approuvé par les administrations au niveau local et après consultation des parlements locaux, il sera officialisé par décret du Ministère de l'Environnement.

Il comportera aussi un bilan des ressources et reposera sur la création des bases de données nécessaires.

**Andrzej Kreft**  
Agence Régionale de l'Eau de Szczecin  
zasobywodne@rzgw.szczecin.p

# KOSOVO

## MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE INTÉGRÉE DE L'EAU

Le Département de l'Agriculture, des Forêts et du Développement Rural (DAFRD) du Kosovo a préparé en liaison avec les autres Départements concernés (Administration Locale, Protection de l'Environnement, Santé, Reconstruction, Services Publics, Commerce et Industrie), un document d'analyse sur une politique concertée et intégrée de gestion de l'eau au Kosovo. Les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux ont également été associés à la préparation de ce document.

Le Groupe Interdépartemental a procédé à l'identification des problèmes et esquissé une proposition de mise en place d'institutions appropriées.

Un atelier de deux jours s'est tenu à Pristina les 30 et 31 août 2001, intitulé "Utilisation des ressources et développement d'une politique de l'eau au Kosovo", organisé autour de cinq grands thèmes (données, demande et disponibilité, qualité et protection de l'environnement, aspects institutionnels, lois et réglementations). Il a permis de définir des orientations et recommandations pour appuyer et préciser les orientations actuelles et faire face aux besoins prioritaires.

Parmi les conclusions, le cadre institutionnel général à construire prévoit, outre le niveau central avec la création d'un "Bureau des Ressources en Eau", l'instauration de deux Organismes de Bassin.

C'est sur ce niveau intermédiaire entre le niveau central et le niveau local (collectivités locales, associations et irrigants, ...) que devra être porté l'accent.

Les points suivants seront plus particulièrement étudiés :

- Le rôle et la mission d'un Organisme de Bassin,
- Son insertion dans le cadre institutionnel global au Kosovo,
- Son organisation: la représentativité et la participation des communes, des différents groupes d'usagers, des administrations,

- Les modalités de réalisation d'un plan de gestion, en harmonie avec la Directive-Cadre Européenne sur l'Eau ; les conditions spécifiques éventuelles des sous-bassins seront examinées,
- Les modalités de financement et de fonctionnement.

La France, en liaison avec la DAFRD, le Groupe Interdépartemental et la Finlande (qui analysera le cadre institutionnel général), interviendra pour faire des propositions concrètes d'organisation et de structuration des deux Organismes de Bassin adaptées au contexte kosovar.

**Le système de gestion des données et des informations dans le secteur de l'eau est aussi à reconstruire.**

La prise de décision efficace dans le domaine de la gestion des ressources en eau nécessite de pouvoir accéder à des informations pertinentes, fiables et qui répondent aux besoins des décideurs.

Dans le cas du Kosovo, que ce soit au niveau de la province ou au niveau des bassins ver-

sants, l'information nécessaire (description des réseaux de mesures, données sur l'état quantitatif et qualitatif des ressources disponibles, caractéristiques des "pollueur/utilisateurs" de leurs rejets et prélèvements, ...), est dispersée, non homogène et quelquefois même absente.

Il est donc nécessaire et urgent d'étudier les possibilités de mise en place d'un cadre organisationnel et technique approprié visant à produire et à diffuser l'information attendue par les décideurs et usagers.

L'expertise française portera sur l'identification :

- des textes législatifs relatifs à la gestion des données sur l'eau ;
- des principales institutions concernées dans le système actuel et dans le cadre institutionnel prévu, avec une analyse de leur rôle dans la gestion des données sur l'eau ;
- des principaux producteurs de données et gestionnaires de systèmes d'information sur l'eau ;

Ainsi que sur l'analyse :

- des principaux flux de données entre opérateurs ;
- des principales attentes relatives aux systèmes d'information sur l'eau à développer ;
- des équipements prioritaires.

Les réflexions sur ces thèmes prioritaires, élaborées par les experts français, seront bien entendu menées en étroite collaboration avec les autorités kosovars, le MINUK (Mission des Nations Unies pour le Kosovo) ainsi que les équipes de l'Agence Européenne de Reconstruction et de la Banque Mondiale.

*Ian McAllister Anderson*

*Pr. Ruzhdi Pllana*

*Département de l'Agriculture, des Forêts et du Développement Rural*

*Fax : 381 38 504 604*

*ianmcanderson@cs.com*

# MEDITERRANÉE

## JORDANIE

### RÉGULATION DYNAMIQUE DU CANAL DU ROI ABDULLAH

L'Autorité de la Vallée du Jourdain, sous tutelle du Ministère Jordanien de l'Eau et de l'Irrigation, a récemment terminé l'installation d'un système dynamique de régulation permettant de gérer et de contrôler le fonctionnement des 110 km du Canal du Roi Abdullah (KAC).

Le canal est la charnière du système de transport d'eau et de distribution de la Vallée du Jourdain. Il est principalement alimenté par les fleuves Yarmouk et Zarqa et par d'autres petits oueds. Il est utilisé pour l'approvisionnement en eau domestique et l'irrigation.

Le système dynamique de régulation permet trois actions sur 28 des 38 stations de contrôle du KAC : prévention

(alimentation préventive) ; correction (rétroaction) et coordination (lâchures cumulées). Les lâchures sont calculées à chaque station de contrôle et à chaque période de régulation.

Le système prévoit le volume accumulé en fin de journée, le flux à chaque vanne de vidange, l'admission pour l'heure qui suit et le volume désiré pour chaque section du canal. Ces prévisions sont mises à jour toutes les 15 minutes.

L'opérateur au centre de contrôle peut afficher, pour chaque section, la courbe du volume désiré, la courbe du volume mesuré et l'évolution des lâchures à l'amont.

La régulation dynamique permet de contrôler systématiquement que les ajustements sont faits correctement. Lorsqu'une erreur est observée, un signal est activé et un message imprimé, un signal d'alarme sonore et visuel apparaît sur l'écran du superviseur. Le superviseur peut alors intervenir directement sur le système et ajuster à distance les vannes de contrôle. Les vannes sont également contrôlées localement par les opérateurs du KAC.

*Youssef Hassan*  
*Jordan Valley Authority*

*Fax: 962 6 5689 916*

*Youssef\_hassan@mwi.gov.jo*

# ALGERIE

## AGENCES DE BASSIN :

### ALGÉROIS-HODNA-SOUMMAM

Durant les trois premières années de fonctionnement de l'Agence de Bassin, l'activité a été axée essentiellement sur :

- L'état des lieux au niveau des trois grands sous-bassins qui sont l'Algérois, le Hodna et La Soummam,
- L'évaluation de la pollution au niveau des bassins, ainsi que l'état de l'environnement et particulièrement la protection des ressources en eau,
- La collecte des données sur les ressources, ainsi que sur les pollutions,
- La mise en place d'une banque de données sur l'eau,
- La poursuite des programmes des stages initiés dans le cadre de la Coopération Algéro-Française et piloté par l'Office International de l'Eau. Ces programmes s'étaleront sur la période 2001-2003.

Face à l'impossibilité actuelle de gérer de façon adéquate le problème de l'eau qui se pose avec acuité dans presque toutes les villes d'Algérie, le Gouvernement a décidé la création par décrets de deux nouveaux établissements publics essentiels dans la nouvelle

politique de l'eau, engagée dès 1994 :

Il s'agit de l'Algérienne des Eaux et de l'Office National de l'Assainissement. Ces établissements sont appelés à prendre en charge les problèmes en vue de protéger les ressources hydriques souterraines et superficielles et d'engager un processus de réutilisation des eaux usées, notamment pour l'industrie et l'agriculture.

Ces deux établissements vont s'appuyer sur cinq Agences Régionales, qui correspondent aux limites des Agences de Bassin Hydrographique.

Par ailleurs le Ministère chargé de l'Environnement a invité l'Agence de Bassin à prendre part aux débats sur l'état et l'avenir de l'environnement au niveau national et local. Ces débats ont débuté le 8 mai et se termineront le 31 décembre 2001, en association avec les collectivités locales, le mouvement associatif, l'université, l'éducation, les agences de développement ainsi que les partenaires économiques et sociaux.

**Mekki ABROUK**  
**Agence de Bassin Algérois-Hodna-Soummam**  
**Fax: 213 2 68 75 17 / 28 71 26**  
**ahs@wissal.dz**

Population : 461 communes  
 9.922.558 habitants

Superficie : 47.000 km<sup>2</sup>

Ressources superficielles : 4300 hm<sup>3</sup>

Ressources souterraines : 475 hm<sup>3</sup>

Forages : 1284

Barrages en exploitation : 10 soit 424,7 hm<sup>3</sup>

Barrages en construction : 4 soit 581 hm<sup>3</sup>

Barrages en étude : 12

## CHELIFF-ZAHREZ

### "AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS LOCALES"

La nouvelle politique de l'eau adoptée par l'Algérie, impose de substituer à l'approche traditionnelle d'une gestion administrative par filière d'usage des ressources en eau (qui ne cadre nullement avec le cycle hydrologique naturel), une gestion intégrée par grande unité hydrogéologique naturelle, qui vise à assurer, d'une part, une utilisation rationnelle et planifiée de ce bien rare de la collectivité nationale et, d'autre part, sa protection contre la pollution, le gaspillage et la sur-exploitation.

Pour mener cette politique et concrétiser le principe de la gestion intégrée, 5 Agences de Bassin Hydrographique furent créées en 1996, comme outil régional de planification, de gestion et de protection des ressources en eau, s'appuyant sur 5 Comités de Bassin, organes de participation et de concertation.

L'Agence du Bassin Hydrographique "Cheliff-Zahrez" mobilise ses moyens et compétences et concentre ses efforts pour s'inscrire dans cette nouvelle démarche, au delà, tendre à créer une dynamique dans un cadre planifié où convergent les actions des différents intervenants et partenaires dans le domaine de l'eau.

Son rayon d'action s'étend sur 254 communes à travers 12 wilayas, sur une superficie de 56.227 km<sup>2</sup> ( soit 22% de la superficie de l'Algérie du Nord).

Dans le cadre de ses missions statutaires et du Plan National de l'Eau, l'Agence a orienté ses activités sur deux axes principaux :

- 1 L'élaboration du cadastre hydraulique ,
- 2 La participation à la surveillance de la pollution des ressources en eau.

#### L'élaboration du cadastre hydraulique

Le cadastre hydraulique est constitué par l'inventaire des données de base relatives aux ressources en eau, à leur utilisation et aux installations hydrauliques existantes. L'Agence, afin de mettre en place une banque des données, a conçu un outil informatique pour le traitement des données statistiques et cartographiques collectées.

La connaissance de l'état des lieux est un préalable à la planification.

#### La surveillance de la pollution des ressources en eau

Dans le cadre de la lutte contre la pollution des ressources en eau et de la préservation de leur qualité, l'Agence a lancé deux études :

- La première, réalisée avec le bureau NEE, a porté sur la protection de l'Oued Cheliff contre la pollution d'origine urbaine et industrielle sur le tronçon Oued Harbil - Oued Sly. Des campagnes d'analyses y ont été réalisées sur les affluents et les barrages de cette région, ainsi qu'un programme de prélèvements au niveau des points de rejets des unités industrielles polluantes. Les résultats ont fait apparaître un degré avancé de la pollution de l'Oued Cheliff.
- La seconde étude concerne la cartographie de la vulnérabilité des aquifères dans les sous-bassins du Cheliff, le sous-bassin côtier, le Sersou et la plaine de la Mina, en partenariat avec le bureau HYDROG.

La première tranche est achevée et traite des nappes du moyen et du bas Cheliff, du Sersou occidental et de la plaine de la Mina, avec la méthode DRASTIC.

L'Agence a préparé des pages web, disponibles sur intranet :

(213) 027 77 18 65

Nom d'utilisateur : abh

Mot de passe : cz

Mohammed Deramchi

ABH - Cheliff zahrez

Fax : (213) 027 79 06 88

abh-cz@wissal.dz



## UN NOUVEAU PROGRAMME D' ACTIONS 2002-2005

Le représentant de la Commission Européenne et les Directeurs Généraux de l'Eau ou leurs représentants de l'Algérie, l'Allemagne, l'Autriche, Chypre, l'Egypte, l'Espagne, la France, Israël, l'Italie, la Jordanie, le Liban, le Luxembourg, Malte, le Maroc, les Pays-Bas, le Portugal, la Suède, la Tunisie, la Turquie et l'Autorité Palestinienne participants à la **réunion du Système Euro-Méditerranéen d'Information sur les Savoir-Faire dans le Domaine de l'Eau - SEMIDE- de Madrid, 12-13 novembre 2001**, ont notamment souligné le caractère spécifique que revêt l'eau dans la déclaration adoptée à Barcelone en novembre 1995 et que l'eau a été confirmée comme l'un des six secteurs prioritaires de la coopération économique dans la région euro-méditerranéenne lors de la conférence des Ministres des Affaires Etrangères tenue à Stuttgart en avril 1999.

Considérant les déclarations des conférences ministérielles de Marseille en novembre

1996 et de Turin en octobre 1999, soulignant l'importance du SEMIDE en tant qu'instrument stratégique de l'échange d'information en appui du Plan d'Actions prioritaires pour l'eau, et ayant pris connaissance du bilan à mi-parcours de la mise en place du SEMIDE au titre de la première phase (prévue sur la période 1999 - 2002), ainsi que de l'étude de viabilité à moyen et long termes.

Ils sont convenus de ce qui suit :

- ① Le bilan d'activité du SEMIDE, après seulement deux ans (1999 - 2001), est extrêmement positif et montre que cet outil correspond à un besoin réel et à une demande forte de tous les partenaires en conformité avec les décisions arrêtées lors des conférences Ministérielles de Marseille en 1996 et Turin en 1999. Les directeurs affirment le caractère durable du SEMIDE qui doit disposer des moyens pour poursuivre son action sur le long terme.

- ② Ils conviennent d'arrêter d'ores et déjà un nouveau programme quadriennal couvrant la période 2002-2005, prenant sans discontinuité la suite de la première phase et comportant les dispositions ci-après :

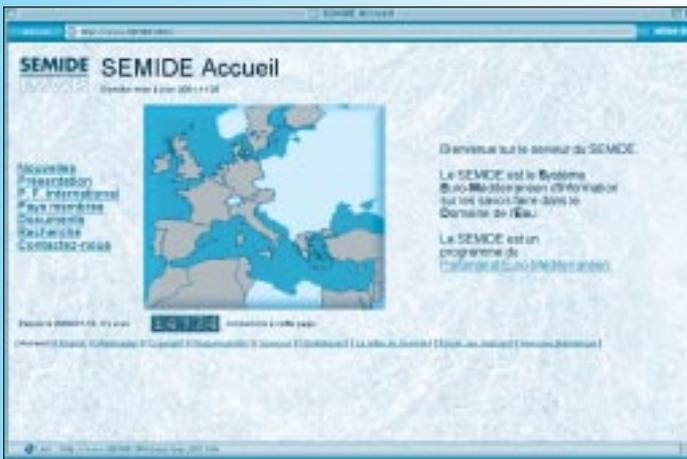
➔ **Poursuivre la mise en œuvre opérationnelle et le renforcement des Points Focaux Nationaux, de l'Unité Technique et le développement des nouvelles activités suivantes :**

- Renforcement des PFN par le biais de support technique et d'assistance à la recherche de financements complémentaires,
- Animation et exploitation des systèmes d'information pour maintenir et améliorer les services offerts par le SEMIDE en fonction de l'actualité et des avancées technologiques,
- Extension de nouveaux services sur la base des attentes des utilisateurs et d'une analyse de leur intérêt,
- Renforcement des moyens de promotion du Système,
- Développement d'activités thématiques qui donneront lieu à l'organisation de manifestations et de forum électroniques sur la base de synthèses,
- Diffusion d'informations spécifiques sur le programme MEDA-Eau de l'Union Européenne, afin d'agir comme un système de références et de dialogue entre tous les acteurs concernés du partenariat Euro-méditerranéen,

- Poursuite des contacts établis avec les autres initiatives internationales, notamment avec le RIOB, afin de coordonner, les activités et le développement d'actions conjointes.

➔ **Définir les conditions du financement, actuellement estimé à environ 5,200 M€, de ce programme quadriennal 2002-2005, dans la continuité du dispositif et de la structure tels qu'ils ont été mis en place :**

- Activité de l'UT-SEMIDE, notamment dans ses tâches de coordination régionale, de soutien et d'assistance technique aux PFN,
- Soutien aux Pays Euro-Méditerranéens pour les activités de leur Point Focaux Nationaux.
- ③ Les Directeurs Généraux ou leurs représentants ont proposé le renouvellement des structures de pilotage du SEMIDE pour une période de 4 ans à compter de juillet 2002 :
- ◆ le Comité Directeur sera composé des pays suivants : Algérie, Chypre, Espagne, France, Italie, Jordanie, Malte, Maroc, Autorité Palestinienne. L'Espagne assurera la Présidence du Comité Directeur et Chypre la vice-Présidence,
- ◆ La Présidence du Comité de Coordination sera assurée par le Maroc et la Vice-Présidence par Malte.



[www.semide.org](http://www.semide.org)

## La lettre du réseau

### Secrétariat :

21, rue de Madrid  
75008 PARIS - FRANCE

Tél. : 33 (0) 1 44 90 88 60  
Fax : 33 (0) 1 40 08 01 45  
E-mail : [stp-riob@oieau.fr](mailto:stp-riob@oieau.fr)

La "Lettre du Réseau" est éditée avec le soutien des Agences de l'Eau et des Ministères français de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et des Affaires Etrangères



Directeur de publication  
C. RUNEL

Rédacteur en chef  
A. BERNARD

Secrétaire de rédaction  
G. SINE

Maquette  
F. RANSONNETTE

Impression  
Chastanet Imprimeur - LIMOGES

Sur le Web :

<http://www.oieau.org/riob/>

N° ISSN : 1026-0331

